Nations Unies A/76/6 (Sect. 35)

Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Orientations générales 5

B. Ressources proposées pour 2022** 12

Annexes

I. Liste des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2022 14

II. Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2022 19

III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle. 44

IV. Mandats du Compte pour le développement 46

* A/76/50.

** Comme il est demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

21-04732 (F) 100521 120521

Merci de recycler

Avant-propos

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a non seulement des effets néfastes sur le bien-être physique des populations du monde entier, mais également d'énormes conséquences économiques et sociales négatives partout dans le monde. Se fondant sur la résolution 74/270 de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ainsi que sur l'annexe à la résolution 74/4 de l'Assemblée générale, où figure la déclaration politique du Sommet sur les objectifs du développement durable intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », le Compte pour le développement, s'appuyant sur l'action collective des 10 entités du Secrétariat chargées des questions économiques et sociales, s'efforce d'aider les États Membres à faire face à la crise actuelle. Grâce à son financement, ces entités d'exécution, qui, pour la plupart n'ont pas de bureau dans les pays cibles, ont été en mesure d'apporter aux États Membres une aide considérable en matière de connaissances, de savoir-faire et de soutien au développement des capacités considérables, à laquelle ils n'auraient pas eu accès autrement.

Début juin 2020, ces entités ont lancé cinq projets conjoints à court terme pour faire face à la crise de COVID-19. Ces projets sont axés sur des domaines clés dans lesquels elles ont des avantages comparatifs et les États Membres des besoins essentiels : a) relèvement et renforcement de la résilience des micro, petites et moyennes entreprises afin d'atténuer l'impact de la crise de COVID-19 ; b) connectivité des infrastructures de transport et des échanges commerciaux pour que les transports et les frontières restent opérationnels, facilitant ainsi le flux international des marchandises, en s'appuyant sur les solutions du système des Nations Unies, notamment les normes, les outils, les méthodes et les recommandations politiques à l'appui de transports et d'échanges sans contact, intégrés et collaboratifs ; c) protection sociale pour que soient renforcées les capacités nationales de conception et de mise en œuvre de politiques de protection sociale tenant compte des questions de genre qui favorisent un redressement rapide et une plus grande résilience, notamment des populations les plus vulnérables ; d) mobilisation des ressources financières pour le développement en renforçant la capacité de diagnostic et d'élaboration de politiques des autorités compétentes en matière de macroéconomie et de financement de la dette dans les pays à revenu faible et intermédiaire ; et e) renforcement de la résilience économique urbaine en donnant aux autorités locales de 16 villes les moyens de concevoir, mettre en œuvre et suivre des mesures économiques et financières durables, résilientes et inclusives face à la COVID-19, ainsi que des plans de redressement et de reconstruction. Les soldes résiduels des projets clos et en cours de clôture ont servi, en 2020, à mettre rapidement en place des projets pour lutter contre la crise ; ceux-ci seront financés en 2021 et au début de 2022 (date à laquelle ils seront achevés) par les fonds supplémentaires prévus par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour 2021.

Le Compte pour le développement, dans le cadre de sa lutte contre la COVID-19, est intervenu sur un autre front : il a revu les projets en cours pour les adapter à la nouvelle situation sur le terrain et englober la lutte contre la COVID-19. En outre, il a collaboré avec les gestionnaires de projets et les entités d'exécution pour trouver de nouvelles façons de mener les activités de projet par des moyens virtuels lorsque les ateliers physiques et les déplacements n'étaient pas possibles. Des directives sur les méthodologies d'apprentissage mixte et d'apprentissage en ligne visant le renforcement des capacités ainsi qu'un programme de formation à l'intention des gestionnaires de projets ont été élaborés, sous les auspices du Compte.

Les 21 propositions pour la quatorzième tranche du Compte pour le développement figurant dans le présent fascicule du budget s'inscrivent dans le thème général « Reconstruire en mieux après la COVID-19 en vue de sociétés post-pandémiques plus vertes, plus résilientes, plus inclusives et plus égales qui ne laissent personne de côté ». Comme pour les tranches précédentes, les partenariats restent un élément essentiel des projets du Compte pour le développement. Tous les projets proposés seront exécutés en collaboration avec d'autres entités du Secrétariat et du système des Nations Unies, notamment les bureaux des coordinateurs résidents et les équipes de pays. S'agissant des données fiables à l'appui de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui font cruellement défaut, le Département des affaires économiques et sociales, par exemple, en collaboration avec sept autres entités d'exécution du Compte pour le développement, exécutera un projet conjoint visant à améliorer la solidité et la souplesse des systèmes statistiques nationaux face aux besoins en données afin de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 (voir annexe II, projet A).

Parallèlement, les travaux d'évaluation ont progressé, de sorte qu'il est possible d'évaluer les résultats au niveau des programmes et d'assurer en même temps une évaluation suffisante au niveau des projets. Deux exercices

d'évaluation au niveau des programmes sont prévus pour les deux prochaines années ; ils porteront sur le Programme sur les statistiques et les données et les cinq projets conjoints à court terme menés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Les fonds supplémentaires prévus dans la résolution 75/252 soulignent l'importance de l'aide que le Compte pour le développement apporte aux États Membres dans le cadre de leur mise en œuvre du Programme 2030. Ils sont également la preuve que les États Membres font pleinement confiance aux entités d'exécution du Compte pour assurer cet appui. Ces fonds sont un élément essentiel de l'appui du Compte aux États Membres dans le cadre des efforts continus qu'ils déploient pour combler leurs grosses lacunes en matière de capacités liées à leurs besoins et stratégies de développement, et pour lutter contre la COVID-19 et ses effets. Je suis convaincu que les projets proposés dans le présent fascicule permettront d'accompagner les États Membres et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, en garantissant que personne ne soit laissé de côté.

Le Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales
(*Signé*) **Liu** Zhenmin

A. Orientations générales

Mandats et considérations générales

35.1 Le Compte pour le développement a été créé en 1997 par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par les entités des Nations Unies chargées des questions économiques et sociales : le Département des affaires économiques et sociales (DESA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

35.2 Dans le prolongement de sa résolution 52/12 B, l'Assemblée, dans sa résolution 52/221 A, a décidé d'ouvrir des crédits de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au titre du chapitre 34 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seraient utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 54/15, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement sur la base des programmes du plan à moyen terme approuvé. Depuis la création du Compte, l'Assemblée a approuvé le financement de 465 projets.

35.3 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 889 100 dollars des crédits initialement ouverts pour cet exercice. Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, les prévisions de dépenses pour le Compte ont de nouveau été actualisées, ce qui a donné lieu à un relèvement de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252 (sect. IV, par. 5), l'Assemblée a décidé d'ouvrir des crédits de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. En outre, à l'alinéa d) du paragraphe 2 de sa résolution 62/235 A, elle a décidé d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 34 (Compte pour le développement) de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Dans sa résolution 62/238 (sect. VIII, par. 11), elle a décidé d'ouvrir des crédits supplémentaires de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice biennal 2008-2009. Au paragraphe 140 de sa résolution 64/243, elle a décidé d'ouvrir des crédits supplémentaires de 5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice biennal 2010-2011. Dans sa résolution 66/248 A, elle a décidé d'ouvrir des crédits d'un montant total de 29 243 200 dollars au titre du Compte pour l'exercice biennal 2012-2013 et, dans ses résolutions 68/248 A, 70/249 et 72/263, respectivement pour les exercices biennaux 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019, elle a décidé d'ouvrir des crédits d'un montant total de 28 398 800 dollars au titre du Compte. Pour 2020, l'Assemblée, dans sa résolution 74/264, a ouvert des crédits de 14 199 400 dollars au titre du Compte. Pour 2021, l'Assemblée, dans sa résolution 75/252, a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à augmenter la base de ressources du Compte pour le développement d'un million de dollars (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.4) et, dans sa résolution 75/254 A, elle a approuvé un crédit de 15 199 400 dollars.

35.4 Les propositions relatives à l'utilisation de ce montant pour la quatorzième tranche, détaillées aux annexes I et II du présent fascicule, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/220 A,

53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237, 62/238, 64/243, 64/244, 66/248 et 68/248.

Stratégie

35.5 Le Compte pour le développement a pour objet d'aider les pays en développement à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en réponse aux besoins et demandes exprimés par les États Membres et aux recommandations et décisions adoptées par les instances intergouvernementales et les organes directeurs compétents des entités d'exécution.

35.6 Les projets s'appuient sur les mandats et les points forts des différentes entités d'exécution et sont réalisés en partenariat avec des entités du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organisations nationales, régionales ou internationales.

35.7 Le Compte pour le développement aide les entités d'exécution, qui, pour la plupart, n'ont pas de bureau dans les pays cibles, à mettre au service des parties prenantes intervenant sur place leurs vastes connaissances pratiques et théoriques, leur permettant ainsi de renforcer leurs capacités. Les projets font le lien entre les compétences normatives et analytiques du Siège et le développement de capacités pérennes sur le terrain. Avec l'aide du Compte, les entités peuvent donner suite aux décisions des mécanismes intergouvernementaux et aux analyses qu'ils effectuent, en mettant en place des projets concrets à l'échelle de groupes de pays, de sous-régions, de régions et du monde entier. La plupart des projets concernent plusieurs pays – pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement – et couvrent souvent différentes régions.

35.8 Le Compte permet également de mettre à l'essai de nouvelles approches du développement, qui, lorsqu'elles sont concluantes, peuvent servir ailleurs, à plus grande échelle, pour accélérer le développement à l'aide de fonds provenant d'autres entités. Il permet également de promouvoir l'échange et le transfert de compétences, de connaissances et de bonnes pratiques entre pays cibles, notamment entre pays de régions différentes (par exemple, au moyen de la coopération Sud-Sud ou de la coopération avec un grand éventail de partenaires qui s'occupent de développement).

35.9 Le Compte pour le développement continue de travailler en coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays afin de s'assurer que les projets répondent à des besoins et que les capacités et ressources mondiales et régionales sont utilisées de manière coordonnée sur le terrain. Les projets tiennent compte des questions de genre afin d'aider les États Membres à atteindre l'objectif de développement durable n° 5. Les personnes handicapées ne sont pas non plus oubliées et les principaux aspects les concernant sont pris en compte, le cas échéant.

Conséquences de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'exécution des programmes

35.10 La pandémie de COVID-19 a considérablement freiné l'exécution prévue des projets du Compte pour le développement en 2020 ; elle a notamment réduit le nombre d'activités menées habituellement en personne (sessions de formation, ateliers physiques, des séminaires, visites sur le terrain, missions de conseil, dialogues et consultations sur les politiques), les voyages et les rassemblements physiques n'étant pas autorisés en raison du risque de propagation du virus. Pour cette même raison, les réunions en personne sont devenues virtuelles ou hybrides pour que puissent être menées à bien ces activités de développement des capacités. Il a fallu réorienter l'appui apporté aux États Membres dans le cadre de plusieurs projets pour faire face à l'impact immédiat de la crise de COVID-19 en intégrant aux objectifs des projets les mesures de lutte contre la COVID-19. En outre, des directives ont été élaborées sur les méthodes d'apprentissage mixte et d'apprentissage en ligne concernant le renforcement des capacités et un programme de formation a été mis en place pour familiariser les gestionnaires de projets avec les outils et méthodologies disponibles.

35.11 Comme il faut sans cesse améliorer les opérations et s'adapter à l'évolution des besoins des États Membres, le Compte, à l'avenir, examinera la meilleure façon d'intégrer les enseignements et les meilleures pratiques de l'année dernière afin d'ajuster et d'adapter l'exécution des projets au regard de la pandémie de COVID-19, en particulier en poursuivant les modalités d'apprentissage en ligne mises en place pendant la pandémie et en les combinant avec des ateliers en personne.

Objectif, thème et stratégie de la quatorzième tranche

35.12 Les projets proposés au titre de la quatorzième tranche du Compte s'inscrivent dans le thème général « Reconstruire en mieux après la COVID-19 en vue de sociétés post-pandémiques plus vertes, plus résilientes, plus inclusives et plus égales qui ne laissent personne de côté », qui a été approuvé par le Comité directeur du Compte pour le développement en juin 2020 et par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, gestionnaire de programme pour le Compte pour le développement. Les projets proposés sont étroitement liés à ce thème, car ils contribuent tous directement à aider les pays et régions cibles à reconstruire en mieux après la COVID-19, plusieurs d'entre eux mettant en avant l'ampleur des besoins à satisfaire pour reconstruire après la COVID-19. Quelques domaines thématiques se distinguent à cet égard, à savoir l'importance du commerce électronique et des transactions commerciales électroniques pour reconstruire en mieux (projets E et N), le renforcement de la résilience des économies liées au tourisme (projets D, H, L et P) et de la résilience urbaine (projets H et J). Par ailleurs, les projets proposés se concentrent à la fois sur les problèmes causés par la COVID-19 (projets M, O et S) et ceux qu'elle a mis en lumière (projets R et T).

35.13 D'autres projets proposent des solutions innovantes pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise, comme l'alignement des politiques énergétiques sur l'objectif de développement durable n° 7 (projet Q), la numérisation des flux d'information sur le commerce et le transport dans les économies en transition (projet N), la technologie de la chaîne de blocs et la chaîne d'approvisionnement du commerce mondial (projet U) et le renforcement de la résilience des micro, petites et moyennes entreprises pour faire avancer le Programme 2030 (projet C).

35.14 Les projets de la quatorzième tranche appuient la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement durable, comme l'indique la figure 35.I. En raison du caractère interdépendant des objectifs de développement durable, les projets portent sur plus d'un objectif. Tous les projets tiennent également compte du principe consistant à ne laisser personne de côté, certains se concentrant uniquement sur ce principe ou sur les groupes vulnérables ou marginalisés, comme les projets sur la gouvernance foncière tenant compte des questions de genre (projet K), les politiques de commerce électronique pour les petits États insulaires en développement (projet F) et les examens locaux permettant d'élaborer des plans de relèvement urbain durables (projet J).

Figure 35.I
Contribution des projets de la quatorzième tranche aux objectifs de développement durable

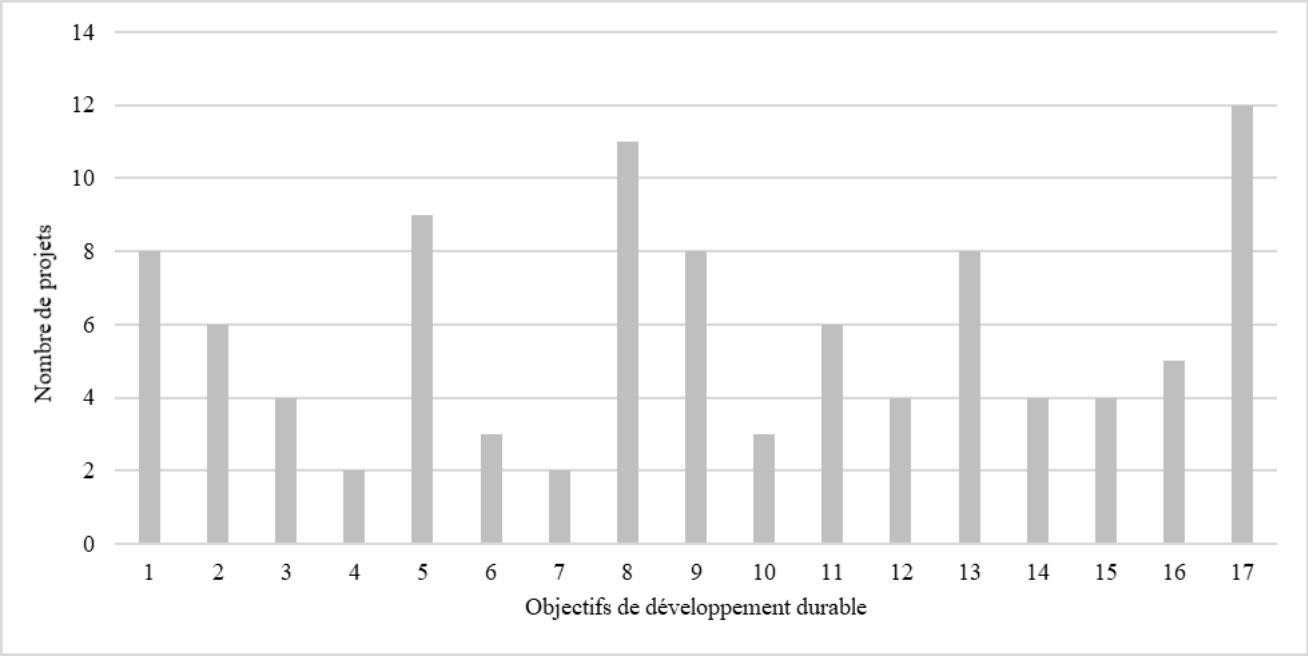

35.15 Les partenariats sont au cœur de la planification et de l'exécution des projets du Compte pour le développement. Comme l'illustre la figure 35.II, tous les projets de la quatorzième tranche seront exécutés en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies, et plus des trois quarts d'entre eux en collaboration avec d'autres entités du Secrétariat. Le nombre de partenariats au titre de projets devrait augmenter au fur et à mesure que les projets seront finalisés à la suite de l'examen et l'approbation par l'Assemblée générale du présent fascicule budgétaire et des projets qui y sont proposés.

Figure 35.II
Projets exécutés en partenariat avec d'autres entités[a]
(Pourcentage)

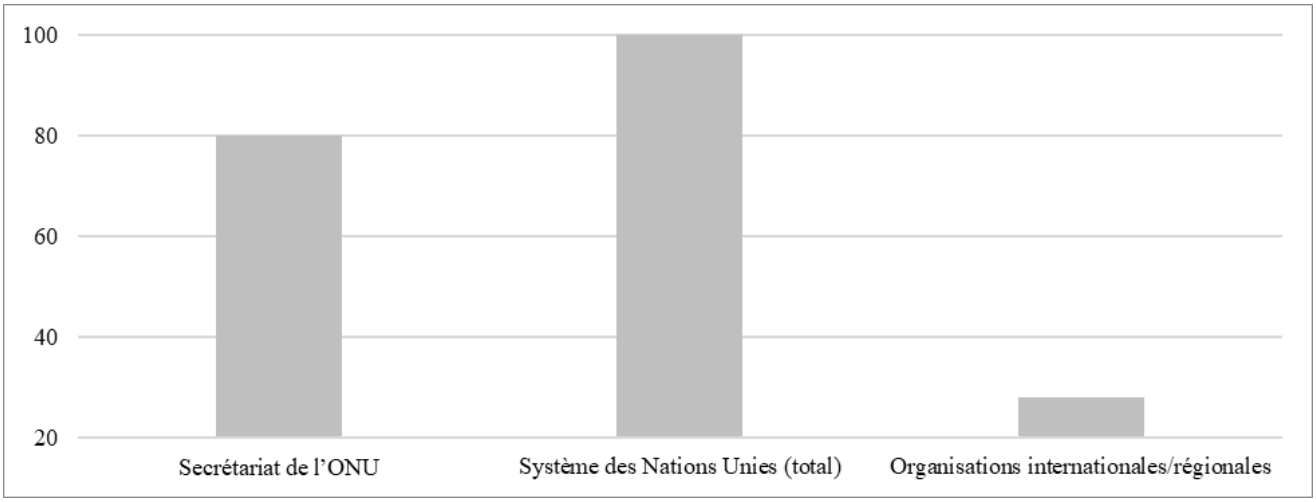

[a] Un projet peut associer plusieurs partenaires.

35.16 Il est essentiel de collaborer avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour coordonner et exécuter au niveau national les projets du Compte pour le développement. C'est le cas dans près de deux tiers (12) des projets proposés. Ainsi, il sera possible de faciliter l'élaboration finale et l'exécution des projets et de garantir que ceux-ci tiennent compte des besoins et des capacités du système des Nations Unies sur le terrain. Par ailleurs, la pérennité des résultats après la clôture des projets sera garantie. Le nombre de partenariats avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays augmentera une fois que les pays cibles seront arrêtés, puisque les entités d'exécution devront travailler avec leurs homologues du système des Nations Unies sur le terrain.

35.17 Par ailleurs, quatre projets de la quatorzième tranche seront exécutés conjointement par plusieurs entités. Le projet concernant des systèmes statistiques nationaux résilients et souples permettant de répondre aux besoins en données pour un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19 (projet A) sera dirigé par le Département des affaires économiques et sociales conjointement avec sept autres entités, dont la CEA, la CEE, la CESAP, la CEPALC, la CESAO, le PNUD et l'ONUDC. Le projet concernant les interactions eau-énergie-alimentation à l'appui du relèvement en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique après la COVID-19 (projet M) sera exécuté conjointement par la CEE, la CESAP, la CESAO, la CEA et le PNUE. Le projet sur le renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers afin de reconstruire en mieux après la COVID-19 (projet Q) sera exécuté conjointement par la CESAP et la CEE, et le projet concernant la technologie de la chaîne de blocs au service du commerce et de la compétitivité (projet U), qui vise à renforcer la capacité des pays en développement à utiliser les chaînes de blocs pour faciliter le commerce, sera dirigé par la CESAO et exécuté conjointement avec deux autres entités, la CEE et la CNUCED, en collaboration avec les autres commissions régionales.

Portée géographique des projets

35.18 Afin de ne laisser personne de côté, la majorité des projets visent les pays ayant des besoins particuliers, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Plusieurs projets se concentrent uniquement sur ce groupe de pays (projet Q) ou sur un sous-groupe bien précis de ces pays (projets B D, F, G et I). La figure 35.II montre le nombre de projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers. Ces chiffres devraient augmenter à mesure que les entités d'exécution décident des pays cibles.

Figure 35.III
Projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers

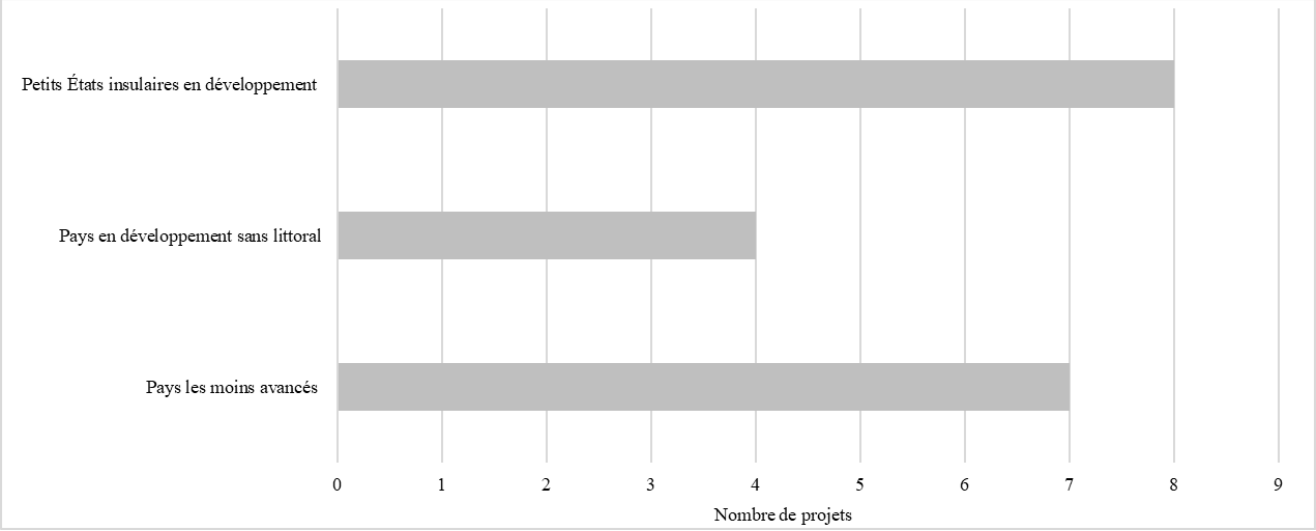

[a] Ces chiffres sont provisoires et ne concernent que les 13 projets pour lesquels on disposait d'informations au moment de l'établissement du présent document. Un même projet peut concerner plusieurs pays appartenant à des groupes différents.

35.19 La répartition géographique des projets proposés est illustrée dans la figure 35. IV. Comme pour les tranches précédentes, l'Afrique continue d'être la région où le plus de projets sont prévus.

Figure 35.IV
Nombre de projets par région[a]

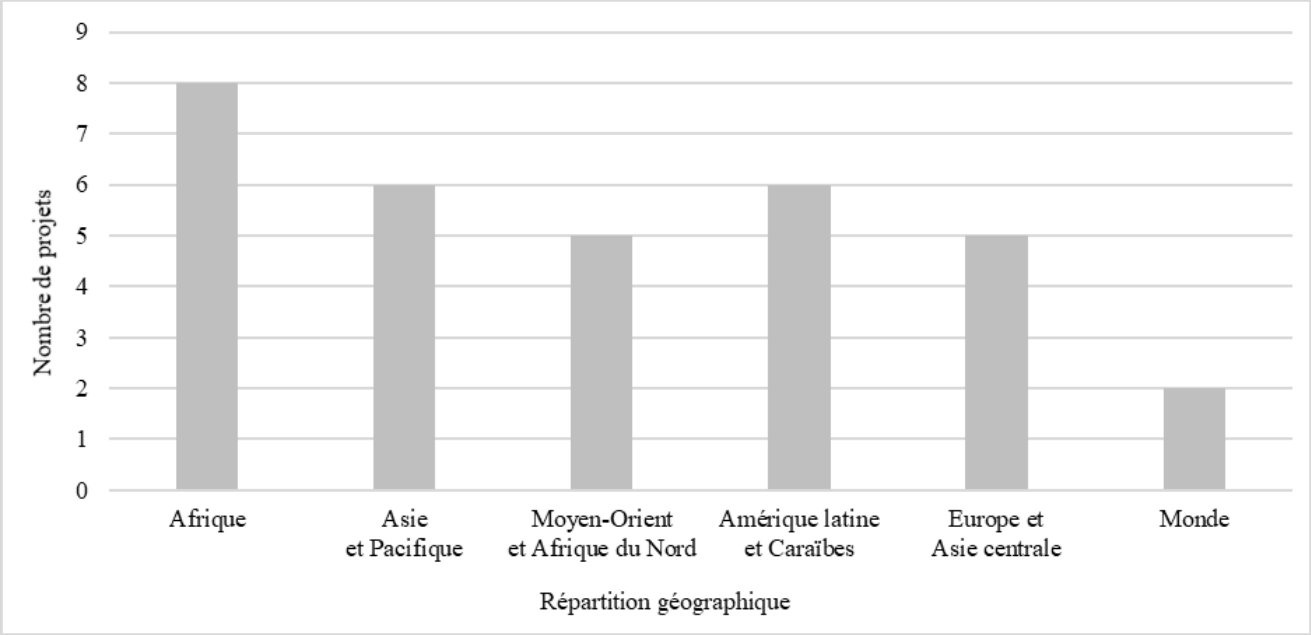

[a] Un même projet peut concerner plusieurs régions.

Activités d'évaluation

35.20 Le cadre d'évaluation et les lignes directrices servant à l'évaluation des projets, publiés en octobre 2019, offrent une nouvelle méthode d'évaluation des projets. À ce titre, la moitié des projets de la tranche de chaque entité d'exécution est évaluée et la part de l'évaluation dans le budget des projets passe de 2 à 4 %. Les résultats des projets non évalués continueront de faire l'objet d'un examen interne dans le cadre de l'élaboration du rapport de projet final. Ainsi, l'évaluation des résultats au niveau des projets sera plus rigoureuse et, dans le même temps, il sera possible de garantir une évaluation suffisante au niveau des projets. Les lignes directrices susmentionnées ont été portées à l'attention des entités d'exécution du Compte pour le développement au moyen d'une note d'orientation supplémentaire, en juillet 2020.

35.21 La nouvelle méthode est utilisée pour évaluer les projets de la onzième tranche qui se terminent à la fin de 2021. Pour la quatorzième tranche, la moitié des projets proposés, présentés aux annexes I et II du présent fascicule budgétaire, seront sélectionnés pour être évalués (4 % du budget du projet). Les projets à évaluer seront sélectionnés sur la base d'une nouvelle méthode mise au point en consultation avec les principales parties prenantes.

35.22 Le réseau des responsables de l'évaluation du Compte pour le développement, composé des services d'évaluation des 10 entités d'exécution, a tenu cinq réunions virtuelles en 2020 pour échanger les enseignements tirés et les bonnes pratiques, en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources humaines et financières pour renforcer l'évaluation des programmes et des projets. L'application du cadre et des lignes directrices fait l'objet d'un suivi permanent, permettant ainsi de réviser les lignes directrices ou d'en élaborer de nouvelles concernant certains aspects. Le cadre et les lignes directrices continueront d'être ajustés. Les travaux prévus pour 2021 comprennent l'élaboration d'orientations sur l'évaluation des projets exécutés conjointement par plusieurs entités.

35.23 La planification de deux évaluations au niveau des programmes a considérablement avancé. Une ébauche des conditions de l'évaluation de la dixième tranche du Programme sur les statistiques et les données, exécutée conjointement par les 10 entités, est actuellement en cours de finalisation et sera soumise pour approbation au Comité directeur du Compte pour le développement. La méthode, la portée et la structure de gestion de cette évaluation ont été mises au point à l'issue de consultations approfondies avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les responsables des programme et les services d'évaluation des entités participantes. Des consultations sont également en cours au sein du réseau des responsables de l'évaluation sur la méthode et la portée proposées de l'évaluation au niveau des programmes liés à l'action du Compte pour le développement contre la COVID-19, qui devrait être lancée au second semestre 2022 et s'appuiera sur l'évaluation des cinq projets conjoints à court terme liés à la COVID-19 qui devraient être achevés au début de 2022.

35.24 Afin de renforcer les évaluations, il est prévu dans le projet de budget pour 2022 un emploi de temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) au sein du Département des affaires économiques et sociales chargé(e) d'effectuer les deux évaluations au niveau des programmes concernant des projets conjoints complexes qui se terminent, y compris des projets liés à la COVID-19, et d'utiliser les leçons tirées de ces évaluations dans les nouveaux cycles de programmation.

B. Ressources proposées pour 2022

35.25 Le montant total des ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 35 pour 2022 est de 15 199 400 dollars.

35.26 On trouvera dans le tableau 35.1 les ressources financières nécessaires pour la quatorzième tranche de projets proposée dans le présent chapitre.

Tableau 35.1
Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

			Changements					
Composante	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total (Pourcentage)*		*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Compte pour le développement	14 199,4	15 199,4	–	–	–	–	–	15 199,4

35.27 Un récapitulatif des ressources nécessaires pour la quatorzième tranche de projets, par objet de dépense, est présenté dans le tableau 35.2.

Tableau 35.2
Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant*
Autres dépenses de personnel	840,3
Consultants et experts	6 005,4
Voyages du personnel	1 944,3
Services contractuels	1 625,5
Frais généraux de fonctionnement	639,8
Mobilier et matériel	15,6
Subventions et contributions	4 128,4
Total	**15 199,4**

35.28 Les projets du Compte pour le développement sont conçus de manière à garantir une utilisation efficace et rationnelle des ressources. Les besoins en ressources sont déterminés à partir de notes de cadrage qui contiennent une description du projet et des plans initiaux d'exécution. Une fois que l'Assemblée générale aura examiné le projet de budget, d'ici à la fin de 2021, les entités d'exécution commenceront à élaborer des descriptifs de projet contenant une analyse approfondie, les produits attendus, les calendriers et les budgets, et achèveront la sélection des pays cibles. En cours d'exécution, les projets seront adaptés pour faire face à la COVID-19, si nécessaire.

35.29 Les projets sont exécutés par des membres du personnel dotés de solides compétences en matière de normalisation, d'analyse et de renforcement des capacités. Les autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] représentent en moyenne 5,5 % du budget total et correspondent aux contrats de courte durée nécessaires pour mener à bien les activités du projet, par exemple organiser des ateliers et collecter des données. Comme les entités d'exécution ne se

trouvent généralement pas dans le pays cible du projet et que tous les projets comportent des activités sur le terrain, des frais de voyage du personnel doivent être engagés dans la plupart des cas, et ils représentent en moyenne 12,8 % du budget total.

35.30 Les projets reposent généralement sur des consultants et experts locaux chargés de l'exécution au niveau national, qui recensent et diffusent les meilleures pratiques nationales et régionales. Pour les projets qui portent sur de nouveaux domaines, il faut souvent faire appel à des experts internationaux ; en effet, il n'est pas toujours possible de trouver des experts de ces domaines dans le pays concerné ou au sein du personnel de l'entité d'exécution.

35.31 La catégorie « Services contractuels » recouvre les dépenses relatives aux institutions et organismes nationaux ou locaux auxquels il est fait appel pour contribuer à l'exécution des composantes nationales des projets, notamment les études, les projets pilotes locaux, les consultations et les ateliers. Dans le cadre de ces arrangements, ces institutions et organismes bénéficient souvent d'activités de développement des capacités. La location des lieux, les coûts des services de conférence et les coûts de communication associés aux ateliers, formations, séminaires et réunions de groupes d'experts relèvent généralement de la catégorie « Frais généraux de fonctionnement ».

35.32 Les coûts liés à la participation aux ateliers et aux réunions de groupes d'experts (frais de voyage et indemnités) sont comptabilisés dans la catégorie « Subventions et contributions » et représentent en moyenne un tiers du budget d'un projet. Les projets prévoient en général des ateliers nationaux de formation, de coordination et de recherche de consensus. La plupart prévoient également un petit nombre d'ateliers régionaux, qui permettent généralement de favoriser la coopération Sud-Sud et le partage de données d'expérience entre pays cibles. Les ateliers régionaux et interrégionaux sont souvent l'occasion de diffuser ces informations à un public plus large et sont souvent organisés en même temps que d'autres réunions ou manifestations intergouvernementales, ce qui permet de réduire les coûts.

Annexe I

Liste des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2022

Code	*Titre*	*Entités responsables*	*Objectif*	*Objectifs et cibles de développement durable*	*Budget (en dollars des États-Unis)*
A	Des systèmes statistiques nationaux résilients et souples permettant de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19	DESA, conjointement avec la CEA, la CEE, la CESAP, la CEPALC, la CESAO, le PNUD et l'ONUDC	Renforcer la résilience et la souplesse des systèmes statistiques nationaux afin de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19	17.18 et 17.19	3 000 000
B	Une transition sans heurt des pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et du Pacifique après le reclassement, dans le contexte de l'après-COVID-19	DESA, en collaboration avec la CNUCED, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le FENU, l'OMC, l'ITC, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le FEI, le Centre de développement de l'OCDE, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer la capacité des pays les moins avancés d'adapter les préparatifs menés en vue d'une sortie de la liste et d'opérer une transition sans heurt après le reclassement, au lendemain de la COVID-19	6.4, 6.5, 6.6, 7.b, 8.1, 8.2, 8.3, 10.2, 13.b, 15.1, 15.2, 17.2 et 17.9	500 000
C	Résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'Afrique et d'Asie	DESA, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI, l'ITC, l'OIT, la CEA, la CESAP, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique et en Asie afin de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030	1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 2.1, 2.3, 4.4, 5.a, 5.b, 8.3, 8.5, 8.6, 9.1, 9.2, 9.3, 10.3, 10.4 et 17.9	500 000
D	Mobilisation de ressources financières après la COVID-19 en faveur d'un développement durable plus	CNUCED, en collaboration avec la CEA, la CEPALC, le DESA, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les	Renforcer les capacités de certains petits États insulaires en développement d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes afin qu'ils puissent mobiliser des ressources	13.b et 17.4	700 000

Code	*Titre*	*Entités responsables*	*Objectif*	*Objectifs et cibles de développement durable*	*Budget (en dollars des États-Unis)*
	vert et plus équitable dans certains petits États insulaires en développement d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes	équipes de pays des Nations Unies	financières à un coût abordable en faveur d'un développement durable plus vert et plus équitable		
E	Construction de ports intelligents et durables dans les pays d'Afrique, y compris les petits États insulaires en développement, pour les aider à « mieux se relever » après la COVID-19	CNUCED, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que la CEA, le PNUE et l'OMI	Renforcer les capacités de certains pays d'Afrique, y compris les petits États insulaires en développement, à construire des ports intelligents et durables qui favorisent l'énergie durable et les solutions axées sur la technologie, de façon à faciliter un relèvement plus efficace et durable après la pandémie de COVID-19 et à promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable	8.4, 9.1, 9.4, 9.a, 13.2 et 14.1	600 000
F	Stratégie d'apprentissage mixte « TrainForTrade » : stimuler l'économie numérique des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique	CNUCED, en collaboration avec la Division de statistique du DESA et la CNUDCI, la CESAP, la CEPALC, la CEA et l'OMC	Renforcer les capacités des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique s'agissant d'adopter des politiques commerciales qui favorisent le développement de l'économie numérique et améliorent la capacité de faire face aux crises	8.3, 8.a, 9.3, 9.a, 16.9 et 17.6	600 000
G	Solutions fondées sur la nature visant à renforcer la résilience à la COVID-19 et à la pollution atmosphérique urbaine dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale et en Asie et dans le Pacifique	PNUE, en collaboration avec ONU-Habitat, l'OMS, la CEE, la CESAP, le PNUD, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Promouvoir des politiques écologiques et d'un bon rapport coût-efficacité pour lutter contre la pollution atmosphérique urbaine dans certaines villes bénéficiaires des Balkans occidentaux, d'Asie centrale et d'Asie et du Pacifique, et renforcer la capacité qu'ont ces villes de mettre en œuvre des politiques et des plans visant à améliorer la résilience aux répercussions sanitaires, économiques et environnementales de la COVID-19	3.3, 3.9, 3.d, 7.1, 11.3, 11.6, 11.7, 12.4, 13.3, 15.9 et 17.9	430 000
H	Tirer parti des pratiques durables de passation des marchés publics aux fins de la reprise des petits États insulaires en développement des Caraïbes après la COVID-19	PNUE, en collaboration avec l'OIT et l'UNITAR	Généraliser le recours à des critères et pratiques durables de passation des marchés publics dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes afin de promouvoir le développement durable et une relance verte après la crise de la COVID-19	1.b, 5.1, 8.3, 8.4, 8.8, 12.7 et 13.1	430 000
I	Renforcement des capacités des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux fins d'une reprise verte,	ONU-Habitat, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et	Accélérer une reprise verte, résiliente et qui profite aux pauvres, en vue d'un développement urbain durable dans les petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	1.5, 8.3, 11.b, 13.1 et 13.2	570 000

Code	*Titre*	*Entités responsables*	*Objectif*	*Objectifs et cibles de développement durable*	*Budget (en dollars des États-Unis)*
	résiliente et qui profite aux pauvres après la pandémie	les petits États insulaires en développement, la CEA, la CEPALC, la CESAP et les équipes de pays des Nations Unies			
J	Examens locaux volontaires : données relatives à un relèvement urbain plus vert, résilient et durable dans les pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale	ONU-Habitat, en collaboration avec le DESA, la CEA et la CESAP	Faire progresser le relèvement socioéconomique et la réalisation des objectifs de développement durable en fonction des réalités locales dans certains pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale en saisissant la possibilité offerte par les examens locaux volontaires de concevoir des plans de reprise locaux	5.1, 5.4, 5.5, 5.a, 5.c, 10.2, 10.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7, 11.a, 11.b, 11.c, 16.3,16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.10, 16.a, 16.b, 17.1, 17.3, 17.6, 17.9, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17 et 17.18	570 000
K	Promotion d'une gouvernance foncière tenant compte des questions de genre en Afrique comme moyen de rendre les femmes plus résilientes dans le contexte de la pandémie de COVID-19	CEA, en collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ONU-Femmes, ONU-Habitat et la CESAP	Renforcer les capacités des décideurs de certains États Membres d'Afrique de concevoir des politiques et des cadres juridiques en matière foncière qui tiennent compte des questions de genre, d'adapter ceux qui existent déjà et de les mettre en œuvre	1.4, 2.4, 5.a, 11.1, 11.3, 11.7, 15.1 et 15.3	500 000
L	Reprise du secteur du tourisme après la pandémie en Afrique de l'Est	CEA, en collaboration avec la CNUCED, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer la résilience du secteur touristique dans certains États Membres d'Afrique de l'Est face aux répercussions de la COVID-19	8.9, 12.b et 14.7	500 000
M	Interactions eau-énergie-alimentation à l'appui du relèvement en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique après la COVID-19	CEE, conjointement avec la CESAP, la CESAO, la CEA, le PNUE, l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé et l'OMS	Aider les pays cibles à utiliser l'approche fondée sur les interactions eau-énergie-alimentation pour mieux gérer leurs ressources naturelles et favoriser la reprise socioéconomique après la pandémie	2.1, 3.d, 6.1, 6.2, 7.1, 12.2, 12.3, 12.5, 12.8 et 12.a	700 000
N	Renforcement des capacités de certains pays de la région de la CEE à rendre les échanges commerciaux et les transports transfrontaliers plus durables et plus résilients en cas de pandémie	CEE, en collaboration avec la CESAP, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer les chaînes d'approvisionnement et les rendre plus vertes, plus résilientes et plus inclusives grâce à l'harmonisation et à la numérisation des flux d'informations relatives au commerce et aux transports dans certains pays du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et d'autres pays en transition	1.5, 2.4, 3.8, 5.b, 8.2, 8.a, 9.4, 15.7, 17.10 et 17.11	430 000
O	Systèmes d'administration publique résilients et inclusifs au service du développement	CEPALC, en collaboration avec le système des coordonnatrices et	Renforcer la capacité de certains pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer des plans, des politiques et des stratégies en vue d'une reprise	5.5, 11.3, 11.a et 16.6	500 000

Code	*Titre*	*Entités responsables*	*Objectif*	*Objectifs et cibles de développement durable*	*Budget (en dollars des États-Unis)*
	durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	coordonnateurs résidents des pays concernés	résiliente et durable aux niveaux national et infranational au lendemain de la COVID-19		
P	Reconstruire en mieux après la COVID-19 dans les pays des Caraïbes tributaires du tourisme	CEPALC, en collaboration avec l'OTC, la FAO, l'OIT et l'OECO	Renforcer les capacités nationales de certains pays des Caraïbes dont l'économie repose sur le tourisme afin de favoriser une reprise résiliente des secteurs liés au tourisme après la COVID-19	2.3, 2.c, 4.3, 4.5, 5.5, 5.b, 8.2, 8.3, 8.9, 9.3, 9.b, 13.2, 14.7, 14.b, 17.4, 17.14 et 17.17	500 000
Q	Renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers afin de reconstruire en mieux après la COVID-19	CESAP, conjointement avec la CEE et en collaboration avec la CEPALC, le DESA et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Renforcer les capacités des décideurs de certains pays d'Asie et du Pacifique, d'Asie centrale et du Caucase ayant des besoins particuliers, dans le but de faire le lien entre les politiques relatives à l'objectif de développement durable nº 7 et la relance après la pandémie	7.1, 7.2, 7.3, 13.1, 13.2 et 13.3	700 000
R	Connectivité dans les domaines du numérique et des transports au service de la résilience socioéconomique des populations rurales d'Asie et du Pacifique au lendemain de la COVID-19	CESAP, en collaboration avec l'UIT, l'UNESCO, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer la capacité de certains pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ayant des besoins particuliers pour ce qui est d'élaborer des politiques et stratégies en faveur d'initiatives innovantes visant à améliorer la desserte dans les domaines du numérique et des transports en milieu rural	1.4, 9.a, 9.c, 11.2, 11.a, 17.7 et 17.8	500 000
S	Stratégies de financement viable de la dette visant à améliorer la marge de manœuvre budgétaire et le financement des objectifs de développement durable dans la région arabe	CESAO, en collaboration avec la CNUCED et le DESA	Aider les décideurs à mieux comprendre les statistiques de la dette, les différents types de titres de dette, les risques connexes et leur influence sur la soutenabilité de la dette à moyen et à long terme, de sorte qu'ils puissent élaborer des stratégies de financement viable de la dette à moyen et long terme et, partant, améliorer la marge de manœuvre budgétaire et le financement des objectifs de développement durable	1.1, 1.5, 8 (toutes les cibles), 9.1, 9.2, 9.a, 16.6 et 16.8	370 000
T	Sécurité renforcée de l'approvisionnement en l'eau dans les États arabes	CESAO, en collaboration avec la CEA, la CEE et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau en renforçant les capacités des États membres de la CESAO pour ce qui est de la gestion durable des ressources en eau souterraine, notamment par la coopération transfrontalière, dans le contexte des changements climatiques	2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 5.5, 6.1, 6.4, 6.5, 6.6, 14.1, 17.6 et 17.9	370 000
U	La technologie de la chaîne de blocs au service du commerce et de la compétitivité	CESAO, en collaboration avec la CEA, la CESAP, la CEE, la CEPALC et la CNUCED	Renforcer la capacité des pays en développement d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs aux fins de la facilitation du commerce	1.4, 3.8, 5.c, 6.a, 7.2, 8.3, 9.4, 12.1, 13.3, 16.9 et 17.6	663 000
	Connectivité des infrastructures de transport et des échanges commerciaux à	CNUCED, conjointement avec la CEA, la CEE, la CEPALC, la CESAP et la CESAO	Mettre immédiatement en œuvre les solutions élaborées par les entités des Nations Unies, notamment les normes, les outils, les méthodes et les recommandations, et aider les autorités, dont les services des douanes et	8.2, 8.3, 9.1 et 17	783 400

Code	*Titre*	*Entités responsables*	*Objectif*	*Objectifs et cibles de développement durable*	*Budget (en dollars des États-Unis)*
	l'ère des pandémies (projet 2023X)[a]		autres services de gestion des frontières, les autorités portuaires et, plus généralement, les acteurs du secteur de la logistique, ainsi que les entreprises du monde entier, à maintenir les transports opérationnels et les frontières ouvertes afin de faciliter le flux international des marchandises tout en endiguant la propagation du COVID-19		
	Évaluation des projets[b]				284 000
	Évaluation au niveau du programme[c]				499 000
	Total				**15 199 400**

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEE = Commission économique pour l'Europe ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED = Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; CNUDCI = Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ; COVID-19 = maladie à coronavirus 2019 ; DESA = Département des affaires économiques et sociales ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FEI = Fonds européen d'investissement ; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ; ITC = Centre du commerce international ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; OECO = Organisation des États des Caraïbes orientales ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OMC = Organisation mondiale du commerce ; OMI = Organisation maritime internationale ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; OTC = Organisation du tourisme des Caraïbes ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UIT = Union internationale des télécommunications ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNITAR = Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

[a] Voir également la référence qui est faite dans l'avant-propos du présent rapport aux cinq projets conjoints à court terme mis en place par les entités chargées d'exécuter les projets financés par le Compte pour le développement en réponse à la crise de la COVID-19.

[b] Voir le par. 35.23 ci-dessus. Ces fonds seront distribués aux projets de la quatorzième tranche qui seront évalués.

[c] Ces fonds seront utilisés aux fins des évaluations au niveau du programme. Ils comprennent un montant destiné à financer un emploi de temporaire.

Annexe II

Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2022

A. Des systèmes statistiques nationaux résilients et souples permettant de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19

Le projet sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec la CEA, la CEE, la CESAP, la CEPALC, la CESAO, le PNUD et l'ONUDC (3 000 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 17.18 et 17.19

Objectif

Renforcer la résilience et la souplesse des systèmes statistiques nationaux afin de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19.

Plan du projet (2022-2025)

À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a déclaré que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) était l'un des plus grands défis mondiaux de l'histoire de l'Organisation, notant avec une profonde inquiétude son effet sur les gens, la société et l'économie. Dans sa résolution 74/306, elle a approuvé une action globale et coordonnée face à la pandémie, demandant la mise au point de nouveaux outils de collecte de données et l'amélioration des dispositifs servant à orienter les mesures d'atténuation et les interventions et à évaluer en continu les effets de la pandémie, en particulier pour aider les personnes en situation précaire et les pays les plus pauvres et les plus vulnérables et édifier un avenir plus équitable, inclusif, durable et résilient. Dans la même résolution, l'Assemblée a demandé instamment aux États Membres de mettre en place des systèmes de données et de statistiques résilients, inclusifs et intégrés, sous la direction des organismes nationaux de statistique, qui puissent répondre aux demandes de données accrues et urgentes en cas de catastrophe et assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

Le projet répondra directement à la demande faite, lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée, de tirer parti des dispositifs et des instruments (notamment de données et de statistiques) mis en place pour atteindre les objectifs afin d'éclairer les politiques de riposte à la COVID-19 et de relèvement. Il répondra aussi à la demande qui a été faite par les organismes nationaux de statistique dans les deux enquêtes réalisées par la Banque mondiale et le Secrétariat, visant à consolider les cadres institutionnels et organisationnels de sorte que les systèmes statistiques nationaux disposent de mécanismes de gouvernance et de coordination efficaces et efficients, et de renforcer les capacités techniques de façon à pouvoir continuer de fonctionner efficacement et à tirer parti de l'écosystème de données et de l'infrastructure numérique en constante évolution. Pour ce qui est de la gouvernance, de la coordination et des modalités de mise en œuvre, le projet proposé s'appuiera sur les résultats et les enseignements tirés du Programme sur les statistiques et les données, exécuté au titre de la dixième tranche de projets du Compte pour le développement, notamment sur les conclusions de l'évaluation finale. Il sera mis en œuvre par huit entités et fera fond sur les compétences techniques et les atouts de chacune, l'objectif commun étant d'aider les pays en développement à obtenir les données dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leur programme de développement à court terme et à plus long terme, notamment pour éclairer la riposte à la COVID-19 et les mesures de relance aux niveaux local, national, régional et mondial.

Le projet devrait rendre les systèmes statistiques nationaux plus résilients et plus souples et améliorer leur capacité de collecter, traiter et communiquer des données et des statistiques permettant d'éclairer la riposte à la COVID-19 et les mesures de relance aux niveaux local, national, régional et mondial. Il visera ainsi : a) à améliorer l'environnement institutionnel dans le cadre duquel les systèmes statistiques nationaux opèrent, le but étant d'élargir les dispositifs et programmes de mesure et de suivi des objectifs de développement durable et d'en tirer parti pour collecter des données susceptibles d'éclairer la réponse à court terme et à plus long terme à la COVID-19 ; b) à promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies et sources de données innovantes, telles que

les mégadonnées et les informations géospatiales, grâce à une architecture de production statistique et une infrastructure informatique souples et résilientes, dans le respect des normes de qualité applicables ; c) à remédier à certaines lacunes en matière de données, ce qui nécessitera de définir de nouvelles solutions et méthodes et de mettre à profit le rôle moteur joué par les entités de réalisation dans leur secteur ou domaine d'intervention.

Le projet s'appuiera sur d'autres initiatives de renforcement des capacités statistiques afin d'en accroître l'effet multiplicateur et sera mené en partenariat étroit avec les entités compétentes des Nations Unies, notamment le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et les partenaires multilatéraux et bilatéraux concernés. Il ciblera les systèmes statistiques et organismes d'information géospatiale nationaux des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et sera mis en œuvre aux niveaux interrégional, régional et sous-régional, le cas échéant.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la résilience et la souplesse des systèmes statistiques nationaux et, partant, leur capacité de collecter, traiter et communiquer des données et des statistiques en vue d'éclairer la reprise socioéconomique au lendemain de la pandémie de COVID-19. En témoignera le fait que les pays participants confirmeront l'usage fait de la technologie et des données pour éclairer leurs programmes de relance socioéconomique et l'élaboration de plans d'urgence fondés sur des données factuelles en cas de chocs futurs.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	165
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	24
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	180,0
Consultants et experts	480,0
Voyages du personnel	510,0
Services contractuels	250,0
Frais généraux de fonctionnement	80,0
Subventions et contributions	1 500,0
Total	**3 000,0**

B. Une transition sans heurt des pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et du Pacifique après le reclassement, dans le contexte de l'après-COVID-19

Le projet sera mis en œuvre par le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CNUCED, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'OMC, l'ITC, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le Fonds européen d'investissement, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 6.4, 6.5, 6.6, 7.b, 8.1, 8.2, 8.3, 10.2, 13.b, 15.1, 15.2, 17.2 et 17.9

Objectif

Renforcer la capacité des pays les moins avancés d'adapter les préparatifs menés en vue d'une sortie de la liste et d'opérer une transition sans heurt après le reclassement, au lendemain de la COVID-19

Plan du projet (2022-2025)

En dépit des efforts déployés, on ne sait toujours pas bien comment atténuer les effets que peut avoir l'arrêt des mesures dont bénéficient les pays les moins avancés au moment où ils sortent de cette catégorie, notamment pour ce qui est de réaliser les objectifs de développement durable. Afin d'assurer une transition sans heurt pour ces pays, comme le recommande l'Assemblée générale dans sa résolution 67/221, il convient de systématiquement tenir compte de ces effets potentiels. Dans ce contexte, le projet vise à fournir un appui au renforcement des capacités afin d'aider les pays répondant pour la première fois aux critères du reclassement et ceux en passe d'atteindre le seuil de reclassement à se préparer au retrait de la liste de façon à assurer une transition sans heurt. Il vise aussi à aider les pays qui s'apprêtent à sortir de la liste ou qui en sont déjà sortis à adapter leurs préparatifs compte tenu de la pandémie de COVID-19 et à devenir plus résilients afin d'effectuer une transition sans heurt dans le contexte de l'après-COVID-19. L'appui au renforcement des capacités prendra la forme d'un ensemble de services offerts aux cinq pays bénéficiaires, correspondant aux sept produits du projet. Chaque pays pourra choisir les services ou produits en fonction de ses priorités eu regard au contexte national et de ses propres calendriers et dispositifs nationaux et sectoriels de planification, d'établissement du budget, de suivi et de communication des informations.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer : à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à accéder aux informations sur les mesures de soutien international proposées en faveur des pays les moins avancés et sur les nouvelles prescriptions relatives aux produits sur les marchés d'exportation, et à s'en servir pour tirer parti de ces mesures et pour faire progresser leurs exportations ; à élaborer des politiques et plans nationaux et sectoriels comportant des stratégies de renforcement de la résilience et de transition sans heurt. En témoignera le fait que les pays bénéficiaires seront mieux à même d'utiliser les mesures de soutien international proposées en faveur des pays les moins avancés et de tenir compte de l'appui offert après le reclassement dans le cadre du dialogue national sur la planification du développement durable.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Avis d'experts sur : la définition des principaux éléments d'une stratégie de transition sans heurt comportant des activités visant à renforcer la résilience au lendemain de la COVID-19 ; l'intégration de ces stratégies dans les plans nationaux et sectoriels ; les examens des politiques de transformation de la production	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	249,0
Voyages du personnel	70,0
Services contractuels	6,0
Frais généraux de fonctionnement	25,0
Subventions et contributions	150,0
Total	**500,0**

C. Résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'Afrique et d'Asie

Le projet sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI, l'ITC, l'OIT, la CEA, la CESAP, les coordonnatrices et coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 2.1, 2.3, 4.4, 5.a, 5.b, 8.3, 8.5, 8.6, 9.1, 9.2, 9.3, 10.3, 10.4 et 17.9

Objectif

Renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique et en Asie afin de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Plan du projet (2022-2025)

La nécessité d'aider les pays à élaborer des stratégies adaptées visant à renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises est mise en avant dans les résolutions 74/307, intitulée « Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19 », et 74/270, intitulée « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », de l'Assemblée générale, qui a notamment demandé que la coopération internationale soit renforcée en vue de contenir, d'atténuer et de vaincre la pandémie. La création du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, dont l'un des cinq piliers concerne l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relèvement économique, en témoigne également.

Le projet, qui sera mis en œuvre dans certains pays d'Afrique et d'Asie, visera à améliorer la résilience et la stabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment en renforçant les politiques de formalisation de ces entreprises ainsi que les compétences des chefs d'entreprises. Pour ce faire, des partenariats seront mis en place avec des responsables de l'élaboration des politiques, des organisations de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, des organisations internationales et des entités des Nations Unies, le but étant d'instaurer des conditions susceptibles d'accroître la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises et de faire en sorte qu'elles contribuent davantage au développement durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités des décideurs et des chefs de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dans les pays d'Afrique et d'Asie participants, l'objectif étant d'instaurer des conditions plus favorables et de renforcer la résilience de ces chefs d'entreprises face aux risques externes, dont la pandémie de COVID-19, comme le montrera le fait que les décideurs seront mieux à même d'élaborer et d'appliquer des politiques efficaces en faveur du renforcement de la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises, et le fait que les dirigeants de ces entreprises seront davantage en mesure d'acquérir de nouvelles compétences et capacités productives leur permettant d'être plus résilients aux risques et chocs externes.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	48
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	84,0
Consultants et experts	200,0
Voyages du personnel	48,0
Services contractuels	8,0
Frais généraux de fonctionnement	30,0
Subventions et contributions	130,0
Total	**500,0**

D. Mobilisation de ressources financières extérieures après la COVID-19 en faveur d'un développement durable plus vert et plus équitable dans certains petits États insulaires en développement d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes

Le projet sera exécuté par la CNUCED, en collaboration avec la CEA et la CEPALC, le Département des affaires économiques et sociales, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (700 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 13.b et 17.4

Objectif

Renforcer les capacités de certains petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes afin qu'ils puissent mobiliser des ressources financières extérieures à un coût abordable en faveur d'un développement durable plus vert et plus équitable.

Plan du projet (2022-2025)

Les effets néfastes de la crise sanitaire sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ont été constatés par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/270, dans laquelle cette dernière a demandé au système des Nations Unies de collaborer avec tous les acteurs concernés afin d'engager une action mondiale coordonnée face à la pandémie et à ses conséquences sociales, économiques et financières néfastes pour toutes les sociétés. L'ampleur des défis à relever est particulièrement considérable dans les petits États insulaires en développement, qui, avant l'apparition de la pandémie, se heurtaient déjà à des obstacles croissants pour réaliser les objectifs. Dans un contexte de forte baisse des recettes du tourisme et des envois de fonds, l'économie de ces États devrait connaître en 2020 sa contraction la plus prononcée, les exposant encore davantage aux chocs économiques et climatiques. Cela signifie que la pandémie de COVID-19 a accentué bon nombre des vulnérabilités uniques énoncées dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

Ce projet vise à renforcer les capacités d'un certain nombre de petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes afin qu'ils puissent mobiliser des ressources financières extérieures à un coût abordable en faveur d'un développement durable plus vert et plus équitable au-delà de la pandémie de COVID-19, ce qui leur permettra de réaliser les objectifs prioritaires axés sur le climat tout en se dotant de ressources financières durables. Il s'agira, dans le cadre de ce projet, d'évaluer le financement du développement durable pour chaque pays cible en examinant les déficits de financement s'agissant des objectifs de développement durable axés sur le climat, et d'aider ces pays à mettre en œuvre des instruments financiers innovants. L'objectif est de faciliter l'accès des petits États insulaires en développement qui ne sont pas membres du Commonwealth à une assistance technique externe et de renforcer leur capacité de gestion financière.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités de certains petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes qui ne sont pas membres du Commonwealth afin qu'ils puissent mobiliser des ressources financières à un coût abordable en faveur d'un développement durable plus vert et plus équitable, comme devrait le montrer la mise en œuvre d'une action prioritaire tirée soit de la stratégie nationale pour le financement extérieur, qui concilie la réalisation des priorités climatiques de chaque pays avec la viabilité des ressources financières extérieures, soit, pour deux des quatre pays bénéficiaires, du plan d'action visant à mettre en place des instruments financiers innovants permettant de réaliser les objectifs de développement durable axés sur le climat.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	23
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	26
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	24,0
Consultants et experts	306,0
Voyages du personnel	205,6
Services contractuels	70,3
Frais généraux de fonctionnement	59,6
Subventions et contributions	34,5
Total	**700,0**

E. Construction de ports intelligents et durables dans les pays d'Afrique, y compris les petits États insulaires en développement, pour les aider à « mieux se relever » après la COVID-19

Le projet sera exécuté par la CEPALC, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la CEA, le PNUE et l'OMI (600 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 8.4, 9.1, 9.4, 9.a, 13.2 et 14.1

Objectif

Renforcer les capacités de certains pays d'Afrique, y compris de petits États insulaires en développement, afin qu'ils puissent construire des ports intelligents et durables qui favorisent l'énergie durable et les solutions axées sur la technologie, de façon à faciliter un relèvement plus efficace et durable après la pandémie de COVID-19 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Plan du projet (2022-2025)

La pandémie a entraîné, entre autres perturbations, le dysfonctionnement des transports et des opérations portuaires. De nouvelles solutions et façons de faire doivent être envisagées au sortir de la pandémie pour améliorer la résilience du secteur, assurer la continuité des opérations et permettre aux navires et aux ports de servir efficacement le commerce international et les chaînes de valeur mondiales. Une mesure efficace consisterait à mettre en place un plan de relèvement global après la pandémie en vue d'encourager des stratégies et des investissements verts et écologiquement responsables. Il s'agirait par exemple d'accroître les investissements favorisant les énergies propres et les systèmes de transport durables, de multiplier les projets verts et de promouvoir la mise en place de solutions fondées sur la technologie. Ensemble, ces priorités peuvent contribuer à libérer le potentiel des ports pour qu'ils deviennent intelligents et durables, et aider ainsi les pays à mieux se relever et à tenir les promesses du Programme 2030 et des objectifs climatiques mondiaux.

Ce projet vise à sensibiliser les ports et les autorités nationales à l'importance stratégique que revêtent le concept et les principes relatifs aux ports intelligents et durables et à leur faire mieux comprendre que c'est sur ces derniers que repose leur capacité à fonctionner et à être compétitifs. Il s'agira également d'aider les pays concernés à évaluer le rôle décisif que leurs ports peuvent jouer dans ce domaine, à recenser leurs besoins et leurs lacunes et à élaborer un plan d'action aux fins de la construction de ports intelligents et durables. Ce plan d'action consisterait en un ensemble de mesures visant à améliorer les performances économiques des ports (grâce à la numérisation et à l'amélioration de l'efficacité des processus et des opérations), de mieux gérer leur production d'énergie (le cas échéant) et leur utilisation d'énergie et de réduire leurs émissions de carbone et de polluants atmosphériques. Lorsqu'ils fonctionnent comme des pôles énergétiques produisant et utilisant une énergie plus propre à l'intérieur comme à l'extérieur de leur zone d'activité, les ports deviennent des partenaires stratégiques de la réalisation de la durabilité énergétique et environnementale aux niveaux national et international.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait renforcer les capacités de certains pays d'Afrique, y compris des petits États insulaires en développement, à construire des ports intelligents et durables qui favorisent les solutions fondées sur l'énergie durable et la technologie leur permettant de se relever plus vite et plus durablement après la pandémie de COVID-19 et de réaliser les objectifs de développement durable, comme devraient le montrer les plans d'action nationaux relatifs aux ports intelligents et durables qui auront été élaborés avec les décideurs de chacun des trois pays participants et dont la mise en œuvre aura été examinée par les pays en question.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	30,0
Consultants et experts	198,5
Voyages du personnel	77,0
Services contractuels	101,0
Frais généraux de fonctionnement	96,0
Subventions et contributions	97,5
Total	**600,0**

F. Stratégie d'apprentissage mixte « TrainForTrade » : stimuler l'économie numérique des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes ainsi que d'Asie et du Pacifique

Le projet sera exécuté par la CNUCED, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales ainsi que la CNUDCI, la CESAP, CEPALC, la CEA et l'OMC (600 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 8.3, 8.a, 9.3, 9.a, 16.9 et 17.6

Objectif

Renforcer les capacités des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique s'agissant d'adopter des politiques commerciales qui favorisent le développement de l'économie numérique et améliorent la capacité de faire face aux crises.

Plan du projet (2022-2025)

Les technologies numériques et leur utilisation dans les pratiques commerciales internationales peuvent grandement contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, les pays sont intégrés dans l'économie numérique de manière inégale. Le fossé numérique qui sépare les pays sous-connectés des pays fortement numérisés doit être comblé si l'on veut éviter l'exacerbation des inégalités existantes. Le commerce numérique reste embryonnaire dans les petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique, alors qu'il joue un rôle déterminant dans la promotion d'un développement inclusif et dans l'amélioration de la prévention des catastrophes, du relèvement et de la résilience. Pour libérer leur potentiel en ne laissant personne de côté, les petits États insulaires en développement doivent renforcer leurs capacités afin d'être à même d'élaborer et d'adopter des politiques de commerce en ligne fondées sur des données probantes qui leur permettent de renforcer leur résilience, de développer des économies durables et de mieux se relever de la pandémie et de ses conséquences économiques et sociales.

Ce projet a donc pour objectif d'aider les petits États insulaires en développement à mieux maîtriser certains aspects essentiels de l'économie numérique. Il s'articule autour de trois composantes distinctes : les aspects juridiques du commerce en ligne ; les statistiques relatives à l'économie numérique ; l'identité numérique et le développement

du commerce. Au cours de la première année, il s'agira d'élaborer des modules d'apprentissage mixte adaptés au contexte dans lequel le projet est exécuté. Une fois le matériel développé, trois formations seront dispensées en ligne au cours de la deuxième année. Certains participants assisteront ensuite à des ateliers interactifs virtuels animés par des experts afin de capitaliser les connaissances acquises et échangées pendant les formations. Les études de cas élaborées à l'issue de ces ateliers feront ensuite l'objet d'une publication, qui sera mise en ligne au cours de la troisième année. Le lancement de la publication permettra par ailleurs d'associer des publics plus larges aux activités menées dans le cadre du projet. Enfin, des recommandations, élaborées sur la base des formations, ateliers et études de cas susmentionnés, seront présentées au cours de la dernière année du projet lors d'une conférence de haut niveau réunissant certains participants et parties prenantes, notamment des décideurs et des responsables politiques représentant tous les pays participants.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités de certains petits États insulaires en développement s'agissant d'adopter des politiques commerciales qui favorisent le développement de l'économie numérique et améliorent la capacité de faire face aux crises, comme devraient le montrer la validation d'au moins neuf (trois par composante) des recommandations formulées par les participants aux ateliers dispensés en ligne et l'élaboration et l'examen par les autorités nationales d'au moins deux propositions de politique générale pour chaque composante du projet. Une fois le projet mené à bien, les petits États insulaires en développement devraient être mieux armés pour remédier à leur problème d'intégration dans l'économie numérique et réaliser les objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	306,5
Voyages du personnel	66,0
Services contractuels	75,5
Frais généraux de fonctionnement	30,0
Mobilier et matériel	15,6
Subventions et contributions	106,4
Total	**600,0**

G. Solutions fondées sur la nature visant à renforcer la résilience à la COVID-19 et à la pollution atmosphérique urbaine dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale et en Asie et dans le Pacifique

Le projet sera exécuté par le PNUE, en collaboration avec ONU-Habitat, l'OMS, la CEE, la CESAP, le PNUD, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (430 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.3, 3.9, 3.d, 7.1, 11.3, 11.6, 11.7, 12.4, 13.3, 15.9 et 17.9

Objectif

Promouvoir des solutions politiques écologiques et d'un bon rapport coût-efficacité pour lutter contre la pollution atmosphérique urbaine dans certaines villes bénéficiaires des Balkans occidentaux, d'Asie centrale et d'Asie et du Pacifique, et renforcer la capacité qu'ont ces villes de mettre en œuvre des politiques et des plans visant à améliorer la résilience aux répercussions sanitaires, économiques et environnementales de la COVID-19

Plan du projet (2022-2025)

La pollution atmosphérique est responsable de plus de 7 millions de décès par an, 9 personnes sur 10 respirant un air qui dépasse les limites fixées par l'OMS. Les pays à revenu faible ou intermédiaire sont les plus exposés. Certaines études montrent que la pollution de l'air peut aggraver la gravité des symptômes de la COVID-19 et, en particulier pendant la saison de grippe, exercer une pression sur des systèmes de santé publique déjà surchargés.

Les financements et plans de relance budgétaire verts, lorsqu'ils s'accompagnent de la volonté de reconstruire en mieux après la pandémie, permettent de lutter contre la pollution de l'air par des moyens plus durables, peu coûteux et à faible impact. Les solutions fondées sur la nature mises en œuvre dans le cadre d'une démarche participative et valorisante peuvent contribuer à la reprise économique et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, tout en renforçant la résilience face aux futures pandémies et à d'autres phénomènes ayant des incidences sur la santé et le bien-être des personnes. La surveillance de la qualité de l'air et une bonne communication de l'information en la matière permettent de prendre des décisions et de faire participer les citoyens à la mise en place de solutions et d'améliorations au niveau local, cependant il faut de toute urgence améliorer les capacités qui permettent le déploiement et l'utilisation de solutions peu coûteuses et faciles d'entretien. Les solutions fondées sur la nature pourraient être particulièrement efficaces dans certains secteurs. Il faut également renforcer les capacités nécessaires à une planification et à une conception efficaces de ces solutions en tenant compte du contexte, afin d'atténuer la pollution atmosphérique des villes et de favoriser une vie urbaine plus saine.

Ce projet misera sur une approche fondée sur les faits et sur le renforcement des capacités aux niveaux national, municipal et local en vue d'améliorer les moyens de conception et de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature en tenant compte du contexte, l'objectif étant d'atténuer la pollution atmosphérique des villes et de favoriser des modes de vie urbains plus sains grâce à une planification durable du développement urbain. Dans les cas où les dispositifs de suivi sont absents ou insuffisants, il est également prévu de renforcer les capacités nécessaires à l'élaboration ou à la révision des plans de surveillance et de gestion de la qualité de l'air existants.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les capacités qu'ont les villes bénéficiaires des Balkans occidentaux, d'Asie centrale et d'Asie et du Pacifique, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des plans visant à favoriser des solutions écologiques et d'un bon rapport coût-efficacité en matière de pollution atmosphérique urbaine et à améliorer la résilience aux répercussions sanitaires, sociales, économiques et environnementales de la COVID-19, comme devrait le montrer l'utilisation, par les pays et les villes cibles, des capacités ainsi développées pour mener des évaluations de la pollution atmosphérique et de ses incidences sur la santé humaine ; recenser au moyen d'évaluations de la santé en milieu urbain les solutions fondées sur la nature qu'il convient de mettre place en priorité et déterminer comment celles-ci favorisent des modes de vie urbains plus sains ; concevoir et améliorer les plans de surveillance et de gestion de la qualité de l'air ; fournir au public des informations utiles ; déployer et tester des réseaux de capteurs et de surveillance de la qualité de l'air à faible coût ; planifier et concevoir des solutions fondées sur la nature adaptées à des zones urbaines spécifiques.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	189,0
Voyages du personnel	27,0
Services contractuels	70,0
Frais généraux de fonctionnement	15,0
Subventions et contributions	129,0
Total	**430,0**

H. Tirer parti des pratiques durables de passation des marchés publics aux fins de la reprise des petits États insulaires en développement des Caraïbes après la COVID-19

Le projet sera exécuté par le PNUE, en collaboration avec l'OIT et l'UNITAR (430 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.b, 5.1, 8.3, 8.4, 8.8, 12.7 et 13.1

Objectif

Généraliser le recours à des critères et pratiques durables de passation des marchés publics dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes afin de promouvoir le développement durable et une relance verte après la crise de la COVID-19

Plan du projet (2022-2025)

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence qu'il importait de disposer de systèmes de passation marchés publics robustes, souples et bien coordonnés. L'acquisition d'équipements de protection individuelle, de ventilateurs et de tests de dépistage a été la première mesure de riposte adoptée par les gouvernements face à la pandémie. Pour que la fonction des marchés publics puisse être utilisée comme un outil stratégique de développement durable et de relance économique face à la COVID-19, il importe que les gouvernements disposent de cadres solides définissant des pratiques durables de passation des marchés publics.

Les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont subi de manière disproportionnée les récentes conséquences économiques de la crise sanitaire, qui se sont ajoutées aux effets déjà présents des changements climatiques. Avec le quasi-effondrement du secteur touristique et une chute brutale du prix des matières premières, on s'attend à ce que l'économie de cette région se contracte. Alors que ces États ont commencé à dévoiler leurs plans de relance budgétaire, dont la marge de manœuvre est limitée en termes de dépenses, les marchés publics devront, plus que jamais, offrir le meilleur rapport qualité-prix.

Ce projet sera axé sur le recours à des critères et pratiques durables de passation des marchés publics dans les secteurs économiques qui peuvent le mieux contribuer à la relance verte. Il appuiera l'élaboration de cadres juridiques, de stratégies et d'outils durables en matière de passation de marchés publics dans des secteurs économiques essentiels, ainsi que le renforcement des capacités et des connaissances, tant dans le secteur public (responsables des achats) que dans le secteur privé (fournisseurs). De cette manière, les institutions publiques réduiront leurs dépenses et leur empreinte environnementale et favoriseront un développement social et économique plus durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'intégration de pratiques et critères durables dans les processus d'achat public des petits États insulaires en développement des Caraïbes, en vue de soutenir la relance verte après la COVID-19, comme devrait le montrer l'adoption par les gouvernements de certains de ces pays de politiques et de stratégies durables en matière de passation des marchés publics, ainsi que de pratiques durables dans des secteurs clés, modifiant ainsi leur comportement en matière d'achat.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	12
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	21,5
Consultants et experts	251,0
Voyages du personnel	30,0
Services contractuels	30,0
Frais généraux de fonctionnement	17,5
Subventions et contributions	80,0
Total	**430,0**

I. Renforcement des capacités des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux fins d'une reprise verte, résiliente et qui profite aux pauvres après la pandémie

Le projet sera exécuté par ONU-Habitat, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CEA, la CEPALC, la CESAP et les équipes de pays des Nations Unies (570 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.5, 8.3, 11.b, 13.1 et 13.2

Objectif

Accélérer une reprise verte, résiliente et qui profite aux pauvres, en vue d'un développement urbain durable dans les petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Plan du projet (2022-2025)

Si, dans un premier temps, les pays ont répondu à l'urgence immédiate posée par la pandémie par l'apport d'une aide sanitaire et humanitaire, il est maintenant urgent d'élaborer et de lancer de nouvelles mesures qui soient conformes au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, lequel met l'accent sur les petits États insulaires en développement en tant que groupe spécial de pays qui ont besoin d'être accompagnés pour que leur transition vers la phase de relèvement se fasse sans heurts. À mesure que la pandémie a progressé, l'accent a été mis sur une reprise verte, juste et résiliente, étant entendu qu'une occasion unique se présentait pour transformer les systèmes économiques, sociaux et environnementaux aux fins de la durabilité et de la résilience.

La façon dont le monde a réagi à la pandémie peut aider les petits États insulaires en développement à faire face à la menace posée par les changements climatiques sur la survie de l'humanité. L'élaboration de stratégies de développement à long terme après la COVID-19, axées sur des voies de développement à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, présente de multiples avantages pour la société, les économies et l'environnement. La manière dont ces États se relèveront de la pandémie sera déterminante. L'investissement dans des solutions vertes peut contribuer à une relance économique urbaine soucieuse de l'environnement et faciliter la transition vers des villes et des établissements humains neutres en carbone dans les petits États insulaires en développement.

Face au triple défi mondial de l'augmentation des inégalités, des changements climatiques et de la crise sanitaire et ses répercussions multiformes, ce projet vise à donner aux petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique les moyens d'une reprise verte, à faible émission de carbone, résiliente et qui profite aux pauvres, en leur offrant des possibilités d'apprentissage et d'échange interrégionaux et intrarégionaux, notamment grâce à l'adaptation des outils et des supports de connaissance d'ONU-Habitat, ainsi qu'à l'adaptation et à la mise à l'essai d'outils relatifs au financement local de l'action climatique en vue de faire progresser les mécanismes de financement novateur pour une action climatique qui profite aux pauvres dans le contexte de la modernisation urbaine.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer les capacités de certains petits États insulaires en développement pour leur permettre de promouvoir une reprise verte, résiliente et qui profite aux pauvres, comme devraient le montrer l'échange de connaissances et d'enseignements entre les régions dans lesquelles se trouvent ces États, l'action climatique menée dans les établissements informels pour favoriser une reprise verte, résiliente et qui profite aux pauvres, et les mécanismes innovants permettant d'accéder au financement climatique.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	20,0
Consultants et experts	250,0
Voyages du personnel	40,0
Services contractuels	10,0
Subventions et contributions	250,0
Total	**570,0**

J. Examens locaux volontaires : données relatives à un relèvement urbain plus vert, résilient et durable dans les pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale

Le projet sera exécuté par ONU-Habitat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales ainsi que la CEE et la CESAP (570 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 5.1, 5.4, 5.5, 5.a, 5.c, 10.2, 10.3, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7, 11.a, 11.b, 11.c, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.a, 16.b, 17.1, 17.3, 17.6, 17.9, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17 et 17.18

Objectif

Faire progresser le relèvement socioéconomique et la réalisation des objectifs de développement durable en fonction des réalités locales dans certains pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale en saisissant la possibilité offerte par les examens locaux volontaires de concevoir des plans de reprise locaux.

Plan du projet (2022-2025)

La riposte à la COVID-19 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable revêtent une forte dimension locale et nécessitent une intensification des actions de proximité. Dans le même temps, les villes ne peuvent travailler en vase clos et ne le font pas. Comme l'indique ONU-Habitat dans son rapport intitulé « Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain », pour se remettre de la pandémie et mettre en œuvre les objectifs, il convient d'établir des mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux qui soient efficaces, transparents et inclusifs. En outre, dans la note de synthèse sur la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-COVID-19 (propositions à l'intention des décideurs), les États Membres et la communauté internationale sont invités à investir dans les données pour répondre à la crise et soutenir l'accélération des progrès à la mise en œuvre desdits objectifs. Cette démarche faciliterait à son tour le suivi et l'évaluation des effets des plans de relance à tous les niveaux, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, tout en fournissant des données probantes aux fins de l'élaboration de stratégies, de politiques et d'initiatives de développement durable.

Les examens locaux volontaires représentent un outil unique pour améliorer les environnements de données, renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux et consolider la corrélation entre les objectifs de développement durable et le relèvement après la COVID-19. Ils permettant aux gouvernements locaux et régionaux de suivre et d'évaluer les stratégies de développement territorial et ont le potentiel de générer des données probantes qui serviront à l'élaboration de plans de relance après la COVID-19 tant au niveau local que national.

Le projet propose une approche territoriale intégrée du développement durable, fondée sur le principe de ne pas faire de laissés-pour-compte, la gouvernance à plusieurs niveaux et l'innovation. Il vise à favoriser le relèvement national après la pandémie en exploitant le potentiel des examens locaux volontaires pour jeter les bases de plans de relance locaux inspirés par les objectifs de développement durable. À terme, le projet vise à consolider une méthodologie permettant d'établir un lien entre les objectifs de développement durable adaptés à l'échelle locale

et la stratégie de relèvement après la COVID-19, afin de permettre aux pays de la région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, ainsi qu'aux autres pays, de l'appliquer.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer les capacités de certaines villes et certains pays pilotes en Europe de l'Est et en Asie centrale à intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de relèvement locaux et nationaux, comme devrait le montrer l'élaboration d'examens locaux volontaires et de plans de relèvement locaux dans chaque ville pilote du projet. En outre, le projet devrait faire progresser de manière substantielle la gouvernance multi-niveaux au sein des administrations publiques, grâce au renforcement des mécanismes de coordination multi-niveaux ou à leur création, le cas échéant.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	437,5
Voyages du personnel	37,5
Services contractuels	60,0
Frais généraux de fonctionnement	11,0
Subventions et contributions	24,0
Total	**570,0**

K. Promotion d'une gouvernance foncière tenant compte des questions de genre en Afrique comme moyen de rendre les femmes plus résilientes dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Le projet sera exécuté par la CEA, en collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ONU-Femmes, ONU-Habitat et la CESAP (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.4, 2.4, 5.a, 11.1, 11.3, 11.7, 15.1 et 15.3

Objectif

Renforcer les capacités des décideurs de certains États Membres d'Afrique de concevoir des politiques et des cadres juridiques en matière foncière qui tiennent compte des questions de genre, d'adapter ceux qui existent déjà et de les mettre en œuvre.

Plan du projet (2022-2025)

Considérant la contribution majeure que peut apporter une gouvernance foncière efficace à un développement socioéconomique équitable et durable, la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique engage les États Membres à réviser leurs politiques foncières et à renforcer leurs institutions, en vue d'assurer un accès équitable à la terre à tous les utilisateurs et de renforcer la sécurité foncière des femmes. Elle souligne également la nécessité d'adopter des mesures ciblées pour renforcer la sécurité foncière de ces dernières.

Dans la continuité des engagements mondiaux et régionaux en faveur de la sécurité foncière des femmes, ce projet devrait contribuer à renforcer la sécurité foncière de celles-ci dans certains pays bénéficiaires d'Afrique en améliorant la capacité des décideurs politiques à instaurer un environnement politique et juridique favorable aux droits fonciers des femmes, renforçant ainsi la résilience de ces dernières aux chocs. Plus précisément, lesdits décideurs seront formés à la conception ou à l'examen et à la mise en œuvre de réformes politiques, législatives et institutionnelles tenant compte des questions de genre. Les interventions reposeront sur une approche nuancée et

intégrée pour tenir compte de l'hétérogénéité des femmes et leur permettre de bénéficier des perspectives que leur ouvre l'accès à des services complémentaires, tels que de meilleurs intrants et services agricoles.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des décideurs politiques de certains pays bénéficiaires d'Afrique à recenser et à surmonter les obstacles politiques et juridiques à la sécurité foncière des femmes, comme devrait le montrer l'adoption des révisions recommandées, destinées à établir une politique foncière et une réforme juridique tenant compte des questions de genre. En définitive, le projet vise à aider les pays bénéficiaires à renforcer l'autonomisation, la résilience et le relèvement des femmes en remédiant aux inégalités et à l'exclusion préexistantes concernant la terre, conformément aux objectifs de développement durable et au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	43,0
Consultants et experts	156,0
Voyages du personnel	62,0
Frais généraux de fonctionnement	26,0
Subventions et contributions	213,0
Total	**500,0**

L. Reprise du secteur du tourisme après la pandémie en Afrique de l'Est

Le projet sera exécuté par la CEA, en collaboration avec la CNUCED, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 8.9, 12.b et 14.7

Objectif

Renforcer la résilience du secteur touristique dans certains États Membres d'Afrique de l'Est face aux répercussions de la COVID-19.

Plan du projet (2022-2025)

En Afrique de l'Est, c'est le secteur du tourisme qui a été le plus sévèrement touché, et les retombées socioéconomiques y relatives sur l'emploi, la contribution au produit intérieur brut et les recettes continuent de s'aggraver. Le nombre de touristes internationaux devrait baisser de 60 % à 80 %. Lors de la deuxième réunion des ministres africains des finances, qui s'est tenue en mars 2020, un financement d'urgence de 100 milliards de dollars a été demandé pour lutter contre les répercussions de la COVID-19 et il a été préconisé de protéger et de sauvegarder le tourisme et les secteurs connexes, tels que l'aviation. Dans sa note de synthèse intitulée « La COVID-19 et la transformation du tourisme », le Secrétaire général a fait observer que le tourisme, qui constituait l'un des secteurs économiques les plus importants, figurait parmi ceux qui avaient été les plus durement touchés, c'est pourquoi il était urgent d'intervenir dans les pays en développement. En Afrique de l'Est, le secteur se heurte par ailleurs à un certain nombre de difficultés, notamment l'absence de stratégie commune pour la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux, le manque de recherche et de développement, les lacunes en matière de données de qualité et le sous-développement des dispositifs de commerce électronique. Le projet proposé s'articulera autour de trois composantes, à savoir la recherche, l'assistance technique et l'élaboration de politiques, afin de renforcer le potentiel du secteur du tourisme en Afrique de l'Est, en vue de le rendre plus résilient aux chocs et de lui donner

les moyens de promouvoir la croissance économique, la diversification et le développement durable, comme en témoignent la diversification d'une petite palette de produits touristiques et la réduction de la dépendance vis-à-vis des flux touristiques internationaux au profit des marchés nationaux et régionaux ; et l'amélioration du potentiel de recherche et de développement, appuyée par des outils modernes, en vue de collecter des données touristiques de bonne qualité, qui sont essentielles pour éclairer la politique sur la contribution du secteur au développement social et économique et pour comprendre les effets des facteurs extérieurs, de manière à élaborer des stratégies appropriées d'atténuation et de relèvement pour faire face à la pandémie actuelle de COVID-19.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la résilience des États Membres d'Afrique face aux chocs extérieurs, comme devrait le montrer l'adoption de politiques dans les pays cibles, comme suit : création d'un comité des statistiques du tourisme comprenant les principales parties prenantes, notamment les bureaux nationaux de statistique, les banques centrales, les autorités fiscales, les universités et les acteurs du tourisme relevant des secteurs privé et public ; l'élaboration et la mise à l'essai d'instruments standardisés de collecte de données sur le tourisme ; la construction de comptes satellites du tourisme ; et un consensus et des positionnements régionaux en matière de tourisme, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Produits (plan 2022-2025)		*Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)*	
Produits quantifiés		Autres dépenses de personnel	20,0
B. Création et transfert de connaissances		Consultants et experts	238,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	66	Voyages du personnel	42,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	Services contractuels	74,0
Produits non quantifiés		Frais généraux de fonctionnement	20,0
C. Autres activités de fond		Subventions et contributions	106,0
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		**Total**	**500,0**

M. Les interactions eau-énergie-alimentation à l'appui du relèvement en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique après la COVID-19

Le projet sera exécuté par la CEE, conjointement avec la CESAP, la CESAO, la CEA, le PNUE, l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé et l'OMS (700 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 2.1, 3.d, 6.1, 6.2, 7.1, 12.2, 12.3, 12.5, 12.8 et 12.a

Objectif

Aider les pays cibles à utiliser l'approche fondée sur les interactions eau-énergie-alimentation pour mieux gérer leurs ressources naturelles et favoriser la reprise socioéconomique après la pandémie.

Plan du projet (2022-2025)

Les cloisonnements traditionnels freinent bien souvent la mise en place d'une action intégrée et efficace en matière de gestion des ressources naturelles et de fourniture de services essentiels, ce qui complique la concrétisation des ambitions formulées par le truchement des objectifs de développement durable, à savoir mettre un terme à la faim, réduire la pauvreté et les inégalités, garantir l'accès à l'énergie, aux soins de santé, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, et promouvoir la circularité. La mise en place d'une approche intégrée et uniformisée, dans le cadre d'une interaction eau-énergie-alimentation, permettra de renforcer la gestion des ressources naturelles et de leurs chaînes d'approvisionnement et d'améliorer la résilience afin de se préparer à d'éventuels chocs futurs et de les prévenir, notamment la propagation de maladies infectieuses.

Le projet visera à concrétiser l'interaction eau-énergie-alimentation afin de faciliter la mise en œuvre de solutions intégrées pour un relèvement socioéconomique durable et une meilleure préparation aux catastrophes après la COVID-19. La suppression des cloisonnements permettra aux technologies et aux synergies de circuler dans de multiples secteurs socioéconomiques de manière holistique. Dans le cadre du projet, il est prévu de mettre en place un cadre uniformisé en renforçant les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, d'établir des chaînes d'approvisionnement durables, intelligentes, plus rapides et plus directes, et de détecter des nouveaux débouchés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer les capacités de certains pays d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Afrique à assurer une utilisation et une gestion plus durables des ressources naturelles grâce à une approche fondée sur le l'interaction eau-énergie-alimentation, comme devrait le montrer la mise en œuvre, par les pays bénéficiaires du projet, d'activités telles que l'utilisation d'un système intelligent de gestion des pertes alimentaires et de distribution des aliments, de directives sur l'utilisation appropriée des plateformes de marketing en ligne pour améliorer la commercialisation des produits agricoles et de la méthodologie des Nations Unies pour évaluer l'équité de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le contexte des épidémies liées à la COVID-19 ou à l'eau, et la mise en œuvre de mesures visant à accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	42
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	95,0
Voyages du personnel	112,0
Services contractuels	210,0
Frais généraux de fonctionnement	55,0
Subventions et contributions	228,0
Total	**700,0**

N. Renforcement des capacités de certains pays de la région de la CEE à rendre les échanges commerciaux et les transports transfrontaliers plus durables et plus résilients en cas de pandémie

Le projet sera exécuté par la CEE, en collaboration avec la CESAP, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les équipes de pays des Nations Unies (430 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.5, 2.4, 3.8, 5.b, 8.2, 8.a, 9.4, 15.7, 17.10 et 17.11

Objectif

Renforcer les chaînes d'approvisionnement et les rendre plus vertes, plus résilientes et plus inclusives grâce à l'harmonisation et à la numérisation des flux d'informations relatives au commerce et aux transports dans certains pays du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et d'autres pays en transition.

Plan du projet (2022-2025)

Compte tenu de la contraction annoncée du produit intérieur brut imputable à l'impact négatif de la COVID-19 sur l'économie et le commerce des pays d'Europe occidentale et orientale, ainsi que d'Asie centrale et du Caucase, il est nécessaire de relancer l'économie, le commerce, la logistique et la connectivité en recourant à des moyens innovants de mener des activités commerciales et de transport qui favorisent la résilience des chaînes

d'approvisionnement. Dans sa résolution 74/270, adoptée le 2 avril 2020, l'Assemblée générale a constaté les conséquences sans précédent de la pandémie, notamment la perturbation grave des sociétés et des économies, ainsi que des voyages et des échanges internationaux, a redit qu'elle était attachée à la coopération internationale et au multilatéralisme et qu'elle appuyait pleinement le rôle central que jouait le système des Nations Unies dans l'action mondiale contre la pandémie de COVID-19, et a demandé que la coopération internationale soit renforcée en vue de contenir, d'atténuer et de vaincre la pandémie, y compris par l'échange d'informations, de connaissances scientifiques et de bonnes pratiques.

Le projet s'attachera à reconstruire en mieux après la pandémie en sensibilisant les gouvernements des pays cibles et en renforçant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques visant à harmoniser les normes et les solutions relatives à la dématérialisation des chaînes d'approvisionnement et des opérations commerciales et de transport. Pour ce faire, il conviendra d'utiliser les normes et les outils des Nations Unies et d'accroître l'efficacité des couloirs et opérations numériques multimodaux, tout en réduisant les risques de transmission du virus. Le projet fournira une assistance technique pour le déploiement d'un ensemble de normes et de supports électroniques équivalents normalisés applicables aux principaux documents accompagnant les marchandises transportées par voie maritime, routière, ferroviaire, aérienne et fluviale dans certaines économies en transition.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer les capacités de certaines économies en transition à formuler des politiques et à mettre en œuvre un ensemble de normes harmonisées en faveur de la dématérialisation des activités commerciales et de l'échange d'informations sur les transports, afin de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et de contribuer ainsi à la résilience de l'économie régionale et mondiale et à la mise en œuvre du Programme 2030, comme devrait le montrer la mise en œuvre, par les pays cibles, d'au moins une des trois mesures suivantes : élaboration d'une stratégie nationale ou régionale intégrant des normes internationales relatives à la dématérialisation des échanges de données et de documents le long des couloirs de transport multimodal numériques ; mise en œuvre d'au moins un équivalent de document électronique, aligné sur les normes internationales ; ou mise en œuvre de tout ou partie de l'ensemble de normes pour l'échange de données et de documents numériques multimodaux.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	31,0
Consultants et experts	181,0
Voyages du personnel	66,3
Services contractuels	32,7
Frais généraux de fonctionnement	8,0
Subventions et contributions	111,0
Total	**430,0**

O. Systèmes d'administration publique résilients et inclusifs au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le projet sera exécuté par la CEPALC, en collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de certains pays (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 5.5, 11.3, 11.a et 16.6

Objectif

Renforcer la capacité de certains pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer des plans, des politiques et des stratégies en vue d'une reprise résiliente et durable aux niveaux national et infranational au lendemain de la COVID-19.

Plan du projet (2022-2025)

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 observées en Amérique latine et dans le monde ont mis en évidence le manque de réactivité des systèmes de santé, mais également l'incapacité de l'ensemble des services publics à anticiper les besoins sociaux et à y répondre de manière globale, ainsi qu'à fournir des biens et des services publics avec la souplesse, l'immédiateté, l'efficacité, la pertinence, l'ouverture et la transparence requises par le contexte de crise.

Dans le sous-programme 9 du programme de travail de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale pour 2020, l'objectif général de l'Institut était d'aider les États membres à renforcer les systèmes d'administration publique pour qu'ils deviennent plus résilients, afin de se préparer à de futurs événements imprévus et d'établir une corrélation entre les mesures d'urgence à court terme et les plans et politiques à long terme.

Dans le cadre de ce projet, la CEPALC s'attachera à renforcer les capacités des gouvernements de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes en mettant en place trois dispositifs d'assistance interconnectés : des services de coopération technique pour l'ensemble du cycle de l'administration publique ; des formations, notamment un apprentissage mixte sur la planification prospective, la planification territoriale tenant compte des questions de genre, la transparence et la gestion axée sur les résultats ; et des activités de recherche appliquée pour systématiser les études de cas et discuter des résultats lors de séminaires et de réunions d'experts.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à soutenir les efforts déployés par certains pays bénéficiaires d'Amérique latine et des Caraïbes aux fins de la mise en place d'institutions et d'approches résilientes afin d'anticiper les défis liés au relèvement après la pandémie, de s'y préparer, d'y répondre et de s'y adapter, ainsi que pour aider les pays bénéficiaires à établir une corrélation entre les mesures d'urgence et les mesures de relèvement planifiées à moyen et long terme, comme devrait le montrer l'intégration, par au moins deux pays, de méthodologies prospectives dans leur planification et leur élaboration de politiques ; la mise en place de deux plans relatifs à la transparence de l'administration à l'échelle locale, appuyés par le projet ; la fourniture de services publics par voie électronique dans deux pays, à l'aide de portails interopérables ; la coordination de la planification et de la budgétisation au niveau national ou local dans un pays et la formation d'au moins 100 fonctionnaires à de nouveaux outils et méthodes de planification et d'administration publiques participatives.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	69
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	25
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	32,8
Consultants et experts	202,5
Voyages du personnel	94,0
Services contractuels	28,0
Frais généraux de fonctionnement	9,4
Subventions et contributions	133,3
Total	**500,0**

P. Reconstruire en mieux après la COVID-19 dans les pays des Caraïbes tributaires du tourisme

Le projet sera exécuté par la CEPALC, en collaboration avec l'Organisation du tourisme des Caraïbes, la FAO, l'OIT et l'OECO (500 000 dollars)	Relation avec les objectifs de développement durable : 2.3, 2.c, 4.3, 4.5, 5.5, 5.b, 8.2, 8.3, 8.9, 9.3, 9.b, 13.2, 14.7, 14.b, 17.4, 17.14 et 17.17

Objectif

Renforcer les capacités nationales de certains pays des Caraïbes dont l'économie repose sur le tourisme afin de favoriser une reprise résiliente des secteurs liés au tourisme après la COVID-19.

Plan du projet (2022-2025)

Les petits États insulaires en développement doivent relever un certain nombre de défis pour parvenir à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Leur vulnérabilité aux chocs environnementaux, économiques et financiers extérieurs, notamment en raison de la multiplication et de la virulence croissante des catastrophes naturelles, aggravée tout récemment par les répercussions intersectorielles de la COVID-19, a contribué à aggraver la dette, déjà très lourde, qui pèse sur les économies des Caraïbes tributaires du tourisme.

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'appel à l'action du Secrétaire général pour répondre aux retombées socioéconomiques de la COVID-19. Il vise à identifier les principales répercussions de la pandémie sur le secteur du tourisme dans les économies des Caraïbes tributaires de celui-ci. Sur la base des résultats qui en découleront, il appuiera l'élaboration de stratégies pratiques et de propositions concrètes visant à aider les pays à relancer certains secteurs socioéconomiques de manière compétitive et durable après la pandémie, notamment au moyen d'investissements financiers, d'activités de renforcement des capacités et de la consolidation des institutions. Ces mesures permettront non seulement d'améliorer le bien-être de toute la population, mais également d'asseoir les pays sur des bases plus solides pour faire face aux chocs futurs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités nationales de certaines économies caribéennes tributaires du tourisme afin de faciliter un relèvement résilient dans des secteurs spécifiques après la COVID-19, comme devrait le montrer la mise en œuvre d'au moins une des actions suivantes : élaboration de propositions d'investissement, par au moins deux pays bénéficiaires, dans des niches et des segments nouveaux ou existants pour diversifier et relancer les secteurs sélectionnés ; meilleure compréhension, par au moins 75 % des décideurs politiques et autres parties prenantes, de l'impact de la COVID-19 sur les secteurs et des mesures à prendre pour y faire face.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	181,1
Voyages du personnel	179,0
Services contractuels	39,0
Frais généraux de fonctionnement	8,0
Subventions et contributions	92,9
Total	**500,0**

Q. Renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers afin de reconstruire en mieux après la COVID-19

Le projet sera exécuté par la CESAP, en collaboration avec la CEE et la CEPALC, le Département des affaires économiques et sociales et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (700 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 7.1, 7.2, 7.3, 13.1, 13.2 et 13.3

Objectif

Renforcer les capacités des décideurs de certains pays d'Asie et du Pacifique, d'Asie centrale et du Caucase ayant des besoins particuliers, dans le but de faire le lien entre les politiques relatives à l'objectif de développement durable nº 7 et la relance après la pandémie.

Plan du projet (2022-2025)

Ce projet vise à renforcer les capacités des décideurs politiques en les aidant à élaborer des feuilles de route pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable nº 7, qui permettront d'assurer à la fois une transition énergétique durable et la relance économique après la COVID-19. Pour ce faire, il s'agira de mobiliser les parties prenantes au niveau national en organisant des ateliers de consultation dans chaque pays participant, lesquels serviront à expliquer la méthodologie de l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable et à identifier le contexte et les stratégies nationaux pertinents relatifs aux cibles de l'objectif 7, aux contributions déterminées au niveau national et au relèvement au lendemain de la COVID-19.

Les responsables de la planification et les décideurs politiques seront formés à l'utilisation de l'outil susmentionné et seront épaulés dans sa mise en œuvre afin d'y intégrer des objectifs plus vastes et la stratégie de relance économique verte de leur pays. En mettant en œuvre cet outil, ils auront la capacité d'établir une feuille de route nationale pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (objectif 7) et ce, pour chaque pays bénéficiaire du projet, en mettant en évidence les principales conclusions et recommandations découlant des travaux accomplis. Le projet permettra d'identifier des mécanismes pour attirer l'investissement privé afin de mettre en œuvre les priorités recensées dans la feuille de route, et de nouer un dialogue entre les gouvernements et le secteur privé à cet effet. Dans trois pays bénéficiaires, le projet favorisera la consolidation de ces relations grâce à un programme de travail comprenant des activités telles que l'organisation d'accélérateurs de start-ups, de journées de démonstration et de présentations d'investissements.

Les résultats du projet seront portés par les décideurs nationaux et les parties prenantes, de manière à alimenter la politique énergétique nationale et la politique de développement économique et à appuyer la transition énergétique en cours. Les enseignements tirés seront diffusés à l'échelle mondiale grâce à l'organisation d'un séminaire interrégional, qui permettra aux participants au projet de partager leurs expériences et d'explorer les perspectives de collaboration et les synergies avec les efforts internationaux connexes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à fournir des informations aux décideurs politiques afin de favoriser la définition de meilleures pratiques relatives aux politiques destinées à atteindre l'objectif de développement durable nº 7 et les objectifs nationaux de relance après la COVID-19, comme devrait le montrer la mise en place de solutions politiques afférentes à la réalisation de l'objectif nº 7, la quantification des coûts et des avantages de celle-ci et l'utilisation des résultats pour déterminer un ensemble approprié de recommandations politiques, en présentant l'analyse et les résultats globaux sous la forme d'une feuille de route nationale consacrée à l'objectif nº 7 pour chacun des huit pays participants.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14,5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	288,0
Voyages du personnel	136,0
Services contractuels	151,0
Frais généraux de fonctionnement	35,0
Subventions et contributions	90,0
Total	**700,0**

R. Connectivité dans les domaines du numérique et des transports au service de la résilience socioéconomique des populations rurales d'Asie et du Pacifique au lendemain de la COVID-19

Le projet sera exécuté par la CESAP, en collaboration avec l'UIT, l'UNESCO, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.4, 9.a, 9.c, 11.2, 11.a, 17.7 et 17.8

Objectif

Renforcer la capacité de certains pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ayant des besoins particuliers pour ce qui est d'élaborer des politiques et stratégies en faveur d'initiatives innovantes visant à améliorer la desserte dans les domaines du numérique et des transports en milieu rural.

Plan du projet (2022-2025)

Les populations rurales d'Asie du Sud et du Sud-Est ont moins accès à des services d'assainissement, de santé, d'éducation, d'information et de communication, de protection sociale, de transport et de services publics adéquats que les populations rurales d'autres sous-régions d'Asie et du Pacifique. Ce manque d'accessibilité entrave la capacité des régions rurales à faire face à la pandémie, qui accroît la vulnérabilité des populations aux effets dévastateurs de l'isolement et exacerbe les inégalités de revenus et l'inégalité des chances, ce qui fait peser un risque disproportionné sur les populations rurales.

Le projet renforcera la capacité de certains pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ayant des besoins particuliers pour ce qui est d'élaborer des stratégies économiquement viables en faveur de politiques innovantes visant à améliorer la desserte dans les domaines du numérique et des transports en milieu rural. En conséquence, le projet devrait permettre de renforcer la résilience socioéconomique des populations rurales grâce à une desserte améliorée et abordable dans lesdits domaines, dans les régions rurales des trois pays pilotes d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer les capacités des pays cibles d'Asie du Sud et du Sud-Est grâce à l'élaboration de stratégies économiquement viables destinées à mettre en œuvre des politiques innovantes sur le renforcement de la desserte en milieu rural et à permettre aux pays cibles de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mise en œuvre d'au moins un des éléments suivants : stratégies économiquement viables pour la mise en œuvre de politiques innovantes concernant la desserte dans les domaines du numérique et des transports en milieu rural ; partenariats nationaux ou régionaux au sujet des politiques innovantes en matière de desserte dans les domaines du numérique et des transports en milieu rural.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	23
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	201,0
Voyages du personnel	43,8
Services contractuels	78,0
Frais généraux de fonctionnement	36,9
Subventions et contributions	140,3
Total	**500,0**

S. Stratégies de financement viable de la dette visant à améliorer la marge de manœuvre budgétaire et le financement des objectifs de développement durable dans la région arabe

Le projet sera exécuté par la CESAO, en collaboration avec la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales (370 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : cibles 1.1 et 1.5, objectif 8 (toutes les cibles) et cibles 9.1, 9.2, 9.a, 16.6 et 16.8

Objectif

Aider les décideurs à mieux comprendre les statistiques de la dette, les différents types de titres de dette, les risques connexes et leur influence sur la soutenabilité de la dette à moyen et à long terme, de sorte qu'ils puissent élaborer des stratégies de financement viable de la dette à moyen et long terme et, partant, améliorer la marge de manœuvre budgétaire et le financement des objectifs de développement durable.

Plan du projet (2022-2025)

Ces dernières années, la région arabe affiche une augmentation de sa dette et du service de la dette par rapport à la production, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses consacrées au développement et le financement des objectifs de développement durable. Les conséquences économiques néfastes de la pandémie de COVID-19 ont en outre rapidement fait chuter les recettes publiques et les liquidités des gouvernements, les amenant à emprunter davantage auprès de sources de financement extérieures et accentuant ainsi les risques budgétaires et le poids de la dette. Malheureusement, les décisions ayant conduit à l'emprunt de capitaux n'ont souvent pas fait l'objet d'une bonne stratégie en ce qui concerne le choix des titres d'emprunt et des conditions qui peuvent affecter les obligations contingentes et la soutenabilité de la dette à l'avenir. Les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, fortement endettés, se retrouvent souvent en queue de peloton dans les négociations et, faute d'outils adéquats pour éclairer leurs décisions, ils continuent de faire face à des risques accrus liés à un service de la dette qui pourrait ne pas être supportable, tout en devant répondre à leurs besoins de financement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le projet aidera les États Membres de la région arabe à améliorer leur capacité à mettre en œuvre des pratiques d'administration de la dette plus efficaces, notamment en améliorant la transparence et l'établissement de rapports sur la dette, la classification et les méthodes de calcul, les types de titres de dette, les mécanismes d'allègement et de réduction de la dette, y compris la restructuration et l'échange de dettes, l'analyse des risques d'imprévus et la soutenabilité de la dette à moyen et long terme.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la capacité des décideurs à comprendre les statistiques de la dette, ainsi que les titres de dette et leurs risques et liens par rapport à la soutenabilité de la dette à moyen et long terme, ce qui leur permettra de prendre des décisions éclairées pour établir des stratégies à moyen et long terme sur le financement de la dette en vue d'améliorer la marge de manœuvre budgétaire et le financement des

objectifs de développement durable, comme devraient le montrer les quelques pays participant au projet d'amélioration des stratégies d'administration de la dette, qui utiliseront les outils élaborés au cours du projet.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants et experts	134,0
Voyages du personnel	24,0
Services contractuels	86,0
Subventions et contributions	126,0
Total	**370,0**

T. Sécurité renforcée de l'approvisionnement en l'eau dans les États arabes

Le projet sera exécuté par la CESAO, en collaboration avec la CEA, la CEE et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents (370 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et des cibles de développement durable : 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 5.5, 6.1, 6.4, 6.5, 6.6, 14.1, 17.6 et 17.9

Objectif

Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau en renforçant les capacités des États membres de la CESAO pour ce qui est de la gestion durable des ressources en eau souterraine, notamment par la coopération transfrontalière, dans le contexte des changements climatiques.

Plan du projet (2022-2025)

Les États membres de la CESAO dépendent des eaux souterraines pour couvrir la moitié de leurs besoins en eau douce. Cette dépendance à l'égard des eaux souterraines s'accroît à mesure que les eaux de surface deviennent plus rares, polluées et coûteuses à collecter, face aux effets des changements climatiques et à l'augmentation de la demande. La région de la CESAO fait partie à 58 % d'un bassin d'eau souterraine transfrontalier menacé par la détérioration de la qualité de l'eau et la surexploitation, dont la gestion est compliquée par le manque de données et de coopération. La mise en place de nouvelles formes de coopération et l'utilisation d'informations géospatiales associées à des technologies de pointe peuvent permettre d'accroître les connaissances existantes afin d'améliorer la gestion des ressources en eau, notamment des eaux souterraines, dans un contexte de changements climatiques, et de renforcer ainsi la sécurité de l'eau dans les États arabes.

Le projet s'appuiera sur l'expérience et les connaissances acquises en matière de coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières, des changements climatiques et de la gestion intégrée des ressources en eau, pour aider les États membres de la CESAO à garantir la sécurité de l'eau et à atteindre les cibles de l'objectif de développement durable nº 6. Il s'appuiera sur les innovations apportées aux technologies liées à l'eau qui peuvent être utilisées pour surveiller et gérer les ressources en eau limitées et en rendre compte, sur les outils d'analyse géospatiale et de télédétection et sur le développement de sources de connaissances numériques interactives et accessibles qui peuvent faciliter le dialogue transfrontalier, renforcer la capacité à faire face aux effets des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau et améliorer la sécurité de l'eau dans les États arabes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités nationales des États membres de la CESAO en matière de gestion durable des ressources en eaux souterraines à tous les niveaux, y compris par la coopération transfrontalière dans le contexte des changements climatiques, afin de favoriser la sécurité de l'eau pour tous et la mise en œuvre des objectifs du Programme 2030 liés à l'eau, comme devrait le montrer la mise en œuvre, par les

pays cibles, des trois mesures suivantes : évaluation des avantages de la coopération transfrontalière pour au moins une ressource en eau partagée ; évaluations des effets des changements climatiques sur les ressources en eaux souterraines dans au moins trois pays ; utilisation d'au moins une technologie de pointe pour la gestion des ressources en eau souterraine par trois États membres.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	25,0
Consultants et experts	100,0
Voyages du personnel	21,0
Services contractuels	120,0
Frais généraux de fonctionnement	2,0
Subventions et contributions	102,0
Total	**370,0**

U. La technologie de la chaîne de blocs au service du commerce et de la compétitivité

Le projet sera exécuté par la CESAO, en collaboration avec la CEA, la CESAP, la CEE, la CEPALC et la CNUCED (663 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et des cibles de développement durable : 1.4, 3.8, 5.c, 6.a, 7.2, 8.3, 9.4, 12.1, 13.3, 16.9 et 17.6

Objectif

Renforcer la capacité des pays en développement d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs aux fins de la facilitation du commerce.

Plan du projet (2022-2025)

Les coûts du commerce revêtent une importante majeure en matière de commerce international : ils déterminent la compétitivité, qui est fondamentale pour participer aux activités commerciales internationales. L'évolution des règles du commerce international, résultant des diverses négociations d'accords commerciaux qui se sont succédées aux niveaux mondial, régional et bilatéral, a permis de réduire les droits de douane applicables aux échanges internationaux à des niveaux historiquement bas, de sorte que les mesures non tarifaires, telles que la logistique et les procédures douanières, constituent les principaux obstacles au commerce international. L'apparition de la pandémie de COVID-19, dans une économie mondiale profondément interconnectée, a perturbé les chaînes d'approvisionnement, les échanges commerciaux et les déplacements transfrontaliers dans le monde entier. La technologie de la chaîne de blocs offre la possibilité de renforcer plus avant les efforts de la dématérialisation des activités commerciales et de favoriser l'atténuation des impacts socioéconomiques de la crise.

La chaîne de blocs permet un partage d'informations automatisé, sécurisé et efficace pour assurer une mise en œuvre optimale des arrangements ou accords de reconnaissance mutuelle. Elle permet aux participants de se connecter entre eux, de partager des informations et de collaborer en ligne, à travers l'écosystème de la chaîne logistique de la méthode d'expédition en question. Les gouvernements et les organisations régionales et internationales peuvent jouer un rôle clé dans la mise en place de l'écosystème nécessaire à la participation de toutes les parties prenantes, au traitement des risques réels ou perçus et à la mise en place d'une chaîne de blocs qui puisse soutenir efficacement le développement durable et inclusif.

Le projet fournira aux pays une base pour adopter et déployer efficacement la technologie de la chaîne de blocs, notamment en élaborant les normes connexes communes nécessaires en matière de sécurité, de confidentialité et de gouvernance ; en élaborant des modèles de données pour la gestion des certificats, des justificatifs et de l'identité

décentralisée ; en mettant en place l'infrastructure adéquate ; en concevant des politiques et des réglementations adaptées ; en soutenant les investissements dans l'instruction des entrepreneurs, des fonctionnaires et du grand public afin de favoriser l'expansion de l'utilisation de la chaîne de blocs par différents acteurs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités technologiques et d'innovation nationales liées à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs dans les opérations douanières et commerciales de certains pays en développement, ainsi qu'à stimuler le commerce et à améliorer la compétitivité à l'appui du développement durable, comme devrait le montrer la meilleure compréhension, par les responsables gouvernementaux des pays en développement, des prescriptions juridiques et réglementaires relatives à l'utilisation de la chaîne de blocs aux fins de la facilitation du commerce et de la mise en œuvre réussie de la chaîne de blocs en vue de faciliter le commerce et de faire face aux crises.

Produits (plan 2022-2025)	
Produits quantifiés	
B. Création et transfert de connaissances	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	22
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12
Produits non quantifiés	
C. Autres activités de fond	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	31,0
Consultants et experts	270,0
Voyages du personnel	50,0
Services contractuels	39,0
Frais généraux de fonctionnement	30,0
Subventions et contributions	243,0
Total	**663,0**

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
A/75/7 et A/75/7/Corr.1	
Le Comité consultatif note que le maintien du même niveau de ressources depuis 2014-2015 a entraîné, dans les faits, une diminution en termes réels des ressources approuvées au titre du Compte pour le développement. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de chercher à repérer les économies résultant des mesures d'efficacité à virer au Compte et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de son prochain projet de budget (par. XIII.3).	Dans sa résolution 54/15, l'Assemblée générale a décidé que les économies résultant des mesures d'efficacité pourraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et qu'elles seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec son accord préalable. En conséquence, et conformément à la recommandation du Comité consultatif, les économies réalisées, ou la sous-utilisation des crédits, ont été repérées et il en a été rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget, soumis à l'Assemblée générale pour décision. Toutefois, le Secrétariat n'est pas en mesure d'attribuer ces économies à des « mesures d'efficacité », car un certain nombre de facteurs doivent être pris en compte lorsque les dépenses finales sont inférieures aux crédits ouverts. Chaque rapport sur l'exécution du budget justifie ces écarts en se référant aux facteurs respectifs. L'analyse complète de la sous-utilisation des crédits pour 2020 sera fournie dans le prochain rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020, qui sera présenté à l'Assemblée durant la partie principale de sa soixante-seizième session, mais les données dont on dispose actuellement indiquent une sous-utilisation des crédits de 58 millions de dollars, en partie en raison des mesures d'économie rendues nécessaires par les problèmes de trésorerie enregistrés en 2020.
Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que la sélection des pays et des projets se fasse en toute transparence et continuera de consolider les efforts d'ouverture vers les pays ayant des besoins particuliers, conformément aux objectifs de développement durable, notamment au moyen d'une coordination étroite avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le système des coordonnateurs résidents, et au moyen de la diffusion d'informations sur les projets auprès des États Membres, afin de permettre à ces derniers de formuler leurs demandes (par. XIII.11).	Tel que présenté dans la figure 35.III du rapport principal, les pays ayant des besoins particuliers sont au cœur de tous les projets et la sélection de ces pays continuera d'être mise en lumière lors de l'élaboration des descriptifs de projet et pendant la mise en œuvre effective de ces derniers. Tous les projets seront exécutés en étroite coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des informations sur les projets sont disponibles sur le site Web du Compte de développement et sur ceux des entités d'exécution.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif continue de partager la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne la gestion des entités d'exécution et souligne une nouvelle fois que des efforts supplémentaires doivent être faits en vue d'un suivi et d'un contrôle adéquats des différentes entités (A/74/528, par. 22, et A/73/430, par. 25) (par. XIII.16).	Les deux paragraphes cités par le Comité consultatif font référence à la gestion des partenaires d'exécution, et non aux entités d'exécution, tel qu'indiqué dans le texte de la recommandation. Les accords conclus avec les partenaires opérationnels ne sont utilisés que pour un nombre limité de projets. Cette préoccupation sera relayée auprès des entités d'exécution dans les directives relatives à l'élaboration des descriptifs de projets.
Le Comité consultatif prend note des efforts engagés pour mettre en place d'autres moyens d'exécuter les projets financés grâce au Compte pour le développement et espère bien que des efforts supplémentaires seront faits pour réaliser des gains d'efficience et assurer la poursuite et l'exécution efficace des projets (par. XIII.18).	Comme indiqué au paragraphe 35.10 du présent fascicule du budget, d'autres moyens de mise en œuvre sont utilisés pour assurer la poursuite des projets, notamment le recours à des consultations par voie électronique et à l'apprentissage en ligne, ainsi que le recrutement de consultants nationaux supplémentaires pour contribuer à l'exécution des projets. En ce qui concerne l'apprentissage en ligne, un rapport et un programme de formation ont été élaborés pour aider les chefs de projets. On trouvera de plus amples informations sur la question dans la section consacrée aux méthodes d'apprentissage mixte pour le renforcement des capacités, sur le site Web du Compte de développement (en anglais uniquement).
Le Comité consultatif compte que les informations sur les ajustements à apporter aux projets en raison de la pandémie de COVID-19 seront présentées dans le cadre des informations à communiquer à l'Assemblée générale, dont il est fait mention au paragraphe XIII.14 ci-dessus (par. XIII.19).	Les informations demandées sont fournies dans le présent fascicule et dans le douzième rapport d'activité du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement.
Notant que le Compte pour le développement est par nature un compte spécial pluriannuel visant à financer des activités supplémentaires relatives au développement, le Comité consultatif estime que le Compte devrait continuer d'être exempté des mesures prises par le Secrétaire général pour faire face à la crise de liquidités (par. XIII.21).	Les projets du Compte de développement ont été exemptés des mesures liées à la crise de liquidités.

Annexe IV

Mandats du Compte pour le développement

L'ensemble des mandats définis pour le programme de travail dont on trouvera la liste ci-après continue de guider les travaux.

Mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	52/235 ; 53/220 A et B ; 54/15 ; 56/237	Compte pour le développement
52/221 A	Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1998-1999	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)